eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

L'Unité de Gestion Vilaine Aval d'Eaux & Vilaine



Rapport d'activité 2024

Table des matières

PREAMBULE 3

I. LE TERRITOIRE 5

II. LA GOUVERNANCE 7

A. Le comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval 7

1) Les élus délégués des EPCI à Eaux & Vilaine et à l'Unité de Gestion Vilaine Aval 8

2) Le bureau territorial 8

3) Les élus cooptés des EPCI à l'Unité de Gestion Vilaine Aval 8

4) Les élus référents communaux 10

III. LE SERVICE 10

IV. LA STRATEGIE 12

V. LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES 14

A. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine UGVA 14

1) Méthodologie 14

B. Travaux sous maîtrise d'ouvrage FDPPMA 3529

VI. LA RESTAURATION DU MAILLAGE BOCAGER 31

A. Préservation du bocage 31

B. Amélioration du réseau bocager 32

C. Gestion bocagère et valorisation 36

VII. LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES 39

VIII. LES ETUDES & L'INGENIERIE 55

IX. L'ANIMATION TERRITORIALE 58

A. Pédagogie 58

B. Presse 59

C. Panneaux 62

D. Communication institutionnelle 65

E. Newsletter 68

F. Visites de sites 69

X. BILAN TECHNICO-FINANCIER 70

XI. ANNEXES 72

Figure 1 : carte de l'état des masses d'eau de l'Unité de Gestion Vilaine Aval 7
Figure 2 : instances de l'Unité de Gestion Vilaine Aval 9
Figure 3 : tableau des instances 2024 10
Figure 4 : organigramme du service de l'Unité de Gestion Vilaine Aval 10
Figure 5: fiche contact de l'unité de gestion vilaine aval 11
Figure 6: ortho photo du cadastre Napoléonien 15
Figure 7 15
Figure 8: image LIDAR 15
Figure 9 : affiche de l'événement 39
Figure 10: Ferme ouverte « Maraichage » à SULNIAC (56), dans le cadre d'une présentation des résultats du projet PERSYST, le 27 novembre 2024 40
Figure 11: affiche de l'événement 40
Figure 12 : affiche de l'événement 41
Figure 13 : Ferme ouverte chez Maxime JOUADE, producteur de jus de pomme et de cidre de LANGON (35), le 11 décembre 2024 41
Figure 14 : Plateforme de destruction mécanique de couverts végétaux sans herbicides à SAINT-NICOLAS-DE-REDON (44) le 12 mars 2024 42
Figure 15 : Implantation de l'essai Féverolle porté par le CETA 35 sur MUZILLAC (56), et suivi de l'essai (notation des maladies) 43
Figure 16 : Journée de lancement du dispositif d'accompagnement au désherbage mécanique le 15 mars à la CUMA La Laissez-dire de LIMERZEL (56) 45
Figure 17: lettre réseau pâturage 46
Figure 18 : Un groupe lors de la journée sur la gestion durable du bocage a été organisée à l'EARL DES POMMIERS (LIMERZEL, 56) le 6 décembre 2024 47
Figure 19 : La restitution de l'étude de territoire du captage des Moulins a été réalisée le 11 octobre 2024 48
Figure 20 : Démonstration de Désherbage mécanique le 6 juin 2024 à BRUC-SUR-AFF (35) 49
Figure 21 : Localisation des exploitations agricoles de l'UGVA engagées dans le dispositif d'accompagnement au DM du maïs en 2024 50
Figure 22 : En 2024, 8 élevages de ruminants se sont engagés a augmenter ou à maintenir une part d'herbe pâturée importante dans les rations pour 5 ans 51
Figure 23 : En 2024, 8 exploitations agricoles ont bénéficié d'un diagnostic PHYTO 52
Figure 24: article de presse sur le désherbage mécanique 59
Figure 25: article de presse sur un projet de plantation de haie 60
Figure 26: article de presse Pipriac 61
Figure 27: panneau de chantier du projet de restauration écologique et paysagère du ruisseau du Tohon à Célac - Questembert 62
Figure 28: panneaux de chantier du projet de réaménagement paysager à Pipriac 63
Figure 29: Panneau pédagogique sur la restauration du site du Moulin de Glô, à Questembert (56) 64
Figure 30: Plaquette de présentation de l'UGVA : 65
Figure 31: Fiche contact de l'équipe de l'UGVA : 66
Figure 32: Roll-up de présentation de l'UGVA : 67
Figure 33: 3 lettres Inf'Eaux parues en 2024 : 68
Figure 34 : article de presse sur l'événement 69
Figure 35 : affiche de l'événement 69

PREAMBULE

Redon Agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ont transféré en 2019 à l'EPTB Eaux & Vilaine la compétence Gestion des milieux aquatiques et les compétences associées bocage, ruissellement et pollutions diffuses.

L'EPTB Eaux & Vilaine, avec la mise en place du service « Unité de Gestion Vilaine Aval », est désigné comme maître d'ouvrage des études et des opérations de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant Vilaine aval.

La feuille de stratégie 2020-2025 et la feuille de route 2020-2022 encadrent le premier contrat territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, les Départements d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique, la Fédération Départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques d'Ille-et-Vilaine, cofinancé également par le Département du Morbihan.

Le programme d'actions est réparti selon différents volets (Milieux aquatiques, Pollutions diffuses, Acquisition foncière), il respecte les enjeux prioritaires du 11ème programme de l'Agence de l'eau et est structuré selon 3 axes sous maîtrise d'ouvrage EPTB :

- Axe 1 : Mettre en œuvre les programmations d'actions en faveur des Milieux Aquatiques sur le marais de Vilaine, ses affluents et le Canut Sud.

Il s'agit de restaurer les masses d'eau par une approche de la fonctionnalité hydrologique en lien avec la qualité biologique du marais récepteur.

- Axe 2 : Réaliser les diagnostics nécessaires à la construction de programme d'actions en faveur de la morphologie des cours d'eau sur les bassins orphelins et sur le Trévelo.

Il s'agit de comprendre le fonctionnement et les pressions existantes afin d'enclencher dès 2023 voire 2022 de nouvelles actions sur les bassins du Saint-Eloi, du Marzan, du Rodoir et d'assurer la continuité des actions sur le Trévelo.

- Axe 3 : Evaluer les pressions agricoles à l'origine de la dégradation des masses d'eau et construire une programmation d'actions.

Il s'agit de disposer d'une programmation permettant de mettre en place dès 2023 des actions pour limiter l'impact des pollutions diffuses agricoles.

I. LE TERRITOIRE



Le **territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval est situé au sud du bassin versant de la Vilaine.** Il s'étend sur une superficie de 900 km², soit **8 % du bassin versant de la Vilaine.**

4 EPCI sont situés sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval : REDON Agglomération, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération..

900 KM²
Superficie

111 200 HABITANTS
répartis sur **2 régions, 3 départements, 4 EPCI, 49 communes**

1 500 KM
Cours d'eau

19 masses d'eau

NATURA 2000
Marais de Vilaine
Estuaire Baie de Vilaine



Seulement **5 %** des **masses d'eau en bon état écologique** sur le territoire de l'**Unité de Gestion Vilaine Aval.**

XX exploitations agricoles

59% de **Surface Agricole Utilisée**

Enjeux

Au regard de l'état dégradé des masses d'eau constaté, des fortes pressions qui s'exercent sur les milieux et des objectifs ambitieux fixés (SDAGE Loire-Bretagne), Eaux & Vilaine oeuvre à :

- **Préserver et améliorer la ressource** en eau tant en qualité qu'en quantité ;
- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques** ;
- **Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire** pour démultiplier les actions.

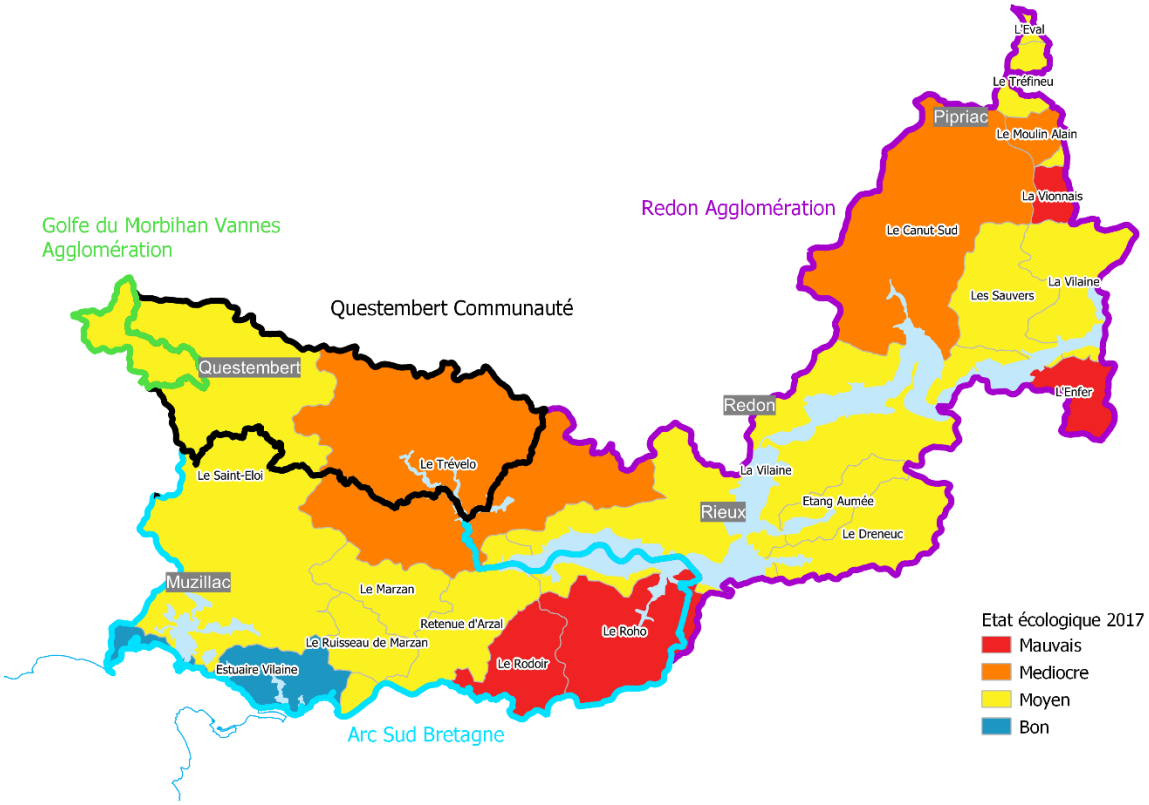


Figure 1 : carte de l'état des masses d'eau de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

II. LA GOUVERNANCE

A. Le comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Le Comité Territorial agit à l'échelle de l'unité de gestion créée par les décisions de transfert « à la carte » des compétences GEMA et associées par les EPCI vers Eaux & Vilaine, c'est-à-dire, ici à l'échelle de l'unité Aval.

Le Comité Territorial de l'unité est composé de 2 collèges qui réunissent 17 élus :

- un collège composé des 8 délégués titulaires et suppléants des EPCI siégeant au Comité Syndical de Eaux et Vilaine
- un collège formé des 9 membres désignés « cooptés » par les EPCI

EPCI	Président	Elus Délégués EPTB	Elus cooptés
Arc Sud Bretagne	**Bertrand Roberdel**	Bertrand Roberdel (Nivillac) Régine ROSSET (Billiers)	Patrick GERAUD (Nivillac) Hervé LEFEBVRE (Arzal) Laurence BAUDAIS (Muzillac)
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération		Michel GUERNEVE (Locqueltas) Thierry EVENO (Saint Avé)	Marylène CONAN (Sulniac)
Questembert Communauté		Joël TRIBALLIER (Le cours) Raymond HOUEIX (Le Cours)	Bernard CHAUVIN (Caden) Laurent LE COINTE (Limerzel) Jacky CHAUVIN (Questembert)
Redon Agglomération		Jean-François MARY (Allaire) Yohann MORISOT (Chapelle de Brain)	Jean-Yves COLLEAUX (Langon) Fabrice SANCHEZ (Massérac)

Le Président du comité territorial est désigné parmi les élus délégués titulaires. Il est aussi Vice-Président, membre du bureau syndical de Eaux et Vilaine.

Le comité territorial a pour fonction de suivre la bonne exécution du protocole de transfert signé par l'ensemble des parties en date du 29 mars 2019.

Le Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval de Eaux & Vilaine s'est réuni 3 fois en 2022 pour l'ambition de la nouvelle feuille de route 2023-2025.

1) Les élus délégués des EPCI à Eaux & Vilaine et à l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Les élus délégués sont désignés par les EPCI et siègent au comité syndical de Eaux & Vilaine ainsi qu'au Comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval :

- 5 élus délégués titulaires (deux pour Redon Agglomération et un pour chacune des 3 autres EPCI),
- 3 élus délégués suppléants EPTB (1 pour Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération)

Ils examinent et proposent les orientations techniques, politiques et financières pour la mise en œuvre du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) de la compétence GEMA et des compétences associées.

2) Le bureau territorial

Les élus délégués titulaires (5) constituent le bureau de l'Unité de Gestion Vilaine Aval. Le Bureau a vocation à traiter des affaires courantes du Comité Territorial. Il examine notamment des dossiers qui seront ensuite soumis au Comité Territorial.

Trois séances du bureau territorial, composé des 5 délégués titulaires des 4 EPCI à Eaux & Vilaine se sont tenues.

Le bureau a délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus en procédure adaptée pour les marchés de travaux, fournitures et services inférieurs et supérieurs à 150 000 € HT et inférieurs aux seuils des procédures formalisées, après avis de la commission MAPA constituée des membres du bureau.

3) Les élus cooptés des EPCI à l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Les élus cooptés sont désignés par les EPCI. Elus communautaires ou communaux, ils participent aux groupes de pilotage projet et assurent le lien entre les EPCI et les communes.

Les comités de pilotage



Figure 2 : instances de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Le comité de pilotage annuel de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Le comité de pilotage de l'Unité de Gestion Vilaine Aval se réunit 1 fois par an. Il permet de faire le bilan N-1 et le prévisionnel de l'année N. Le Président de l'Unité de Gestion Vilaine Aval y siège ou désigne un membre du bureau. Il s'est réuni le 3 décembre 2024.

Sont invités :

- Les élus du comité territorial
- Les élus référents communaux
- Les partenaires techniques
- Les partenaires financiers

Les comités de pilotage projets de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Un comité de pilotage projet est dédié à l'élaboration d'un programme d'actions lié à une thématique spécifique ou à un territoire délimité. Il suit l'avancement des études et des travaux et assure le contact avec les usagers, soit à l'échelle d'un sous-bassin soit à l'échelle d'un projet.

Le Président de l'Unité de Gestion Vilaine Aval y siège ou désigne un membre du bureau.

En 2024, deux comités de pilotage projet sont réunis :

- Comité de pilotage agricole
- Comité de pilotage milieux aquatiques

Sont invités :

- Les élus du comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval
- Les élus référents communaux *(pour un comité de pilotage projet à l'échelle d'un sous bassin)*
- Les partenaires techniques
- Les partenaires financiers

	Comité de pilotage	Comité technique
Unité Vilaine aval annuel multithématique	1	-
Agricole	1	1
Milieux aquatiques		1

Figure 3 : tableau des instances 2024

4) Les élus référents communaux

A la demande du Comité territorial, les communes ont été sollicitées pour identifier un élu référent et faire le lien avec les opérations que le service mène sur le terrain. 38 élus désignés par les communes participent notamment aux comités de pilotage projet, aux groupes de travail locaux et à la concertation en phase travaux. Ils font le lien avec les opérations que le service mène sur le terrain.

III. LE SERVICE

L'équipe s'étoffe avec deux recrutements afin d'atteindre l'ambition fixée sur un territoire de 900 km² soit :

- Une coordinatrice
- Une animatrice territoriale
- Une assistante
- Quatre techniciens milieux aquatiques qui réalisent les travaux sur les bassins du St Eloi/Trévelo, Canut sud et marais de Redon
- Deux animateurs bocage qui poursuivent les actions Breizh Bocage sur tout le territoire et développent les actions sur le territoire ligérien de l'unité
- Un chargé de mission agricole

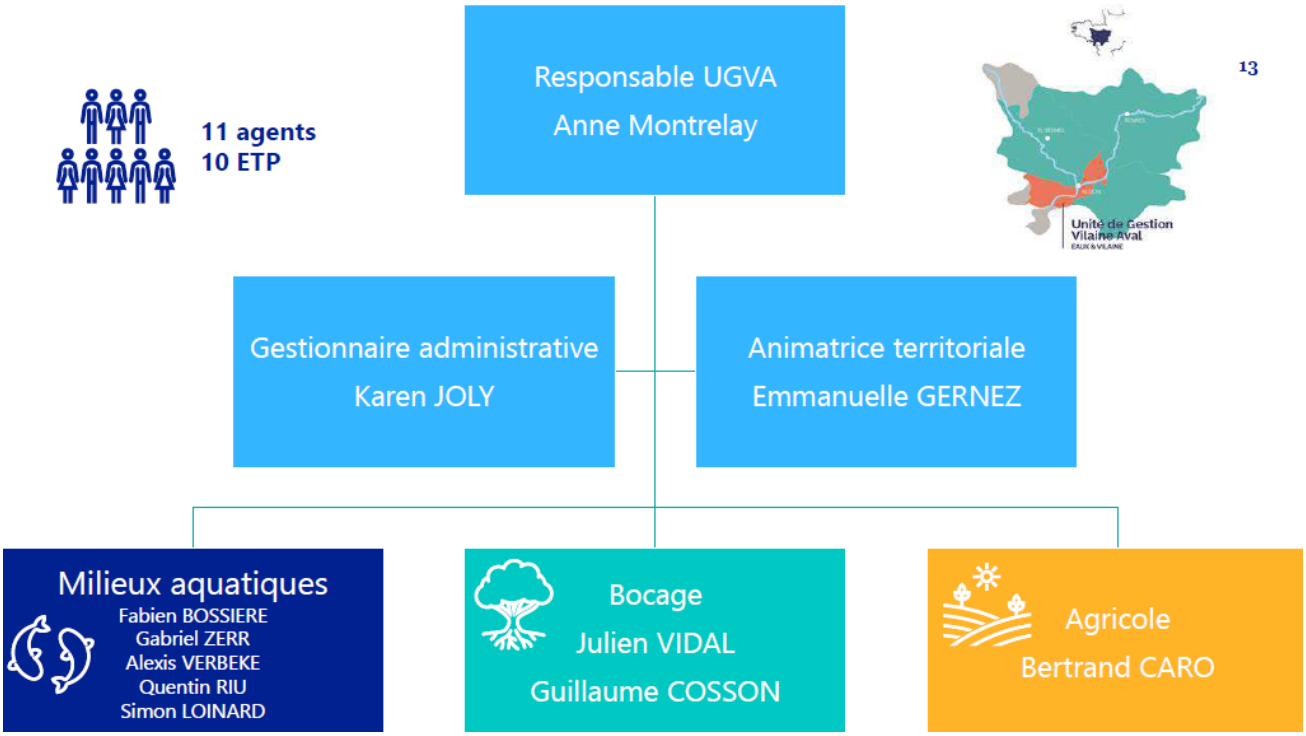


Figure 4 : organigramme du service de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Une équipe d'élus et d'agents

Un comité territorial de 17 élus.

Parmi eux, **5 élus** délégués titulaires :
Bertrand ROBERDEL Président de l'unité
Arc Sud Bretagne
Jean-François MARY
Redon Agglomération
Yohann MORISOT
Redon Agglomération
Joël TRIBALLIER
Questembert Communauté
Thierry EVENO
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

3 élus délégués suppléants :
Régine ROSSET
Arc Sud Bretagne
Raymond HOUEIX
Questembert Communauté
Michel GUERNEVE
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

9 élus cooptés :
Jean-Yves COLLEAUX
Redon Agglomération
Fabrice SANCHEZ
Redon Agglomération
Laurence BAUDAIS
Arc Sud Bretagne
Hervé LEFEBVRE
Arc Sud Bretagne
Patrick GERAUD
Arc Sud Bretagne
Jacky CHAUVIN
Questembert Agglomération
Bernard CHAUVIN
Questembert Agglomération
Laurent LE COINTE
Questembert Agglomération
Marylène CONAN
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA)
8 avenue du Pèlerin
35600 REDON
T. 02 30 25 30 10

Une équipe pluridisciplinaire de 11 agents.

1 équipe Ressources
composée de :

Anne MONTRELAY,
Responsable de l'Unité
T. 06 98 38 11 79

Karen JOLY,
Gestionnaire administrative UGVA/UGVE
T. 02 30 25 30 10 / 06 70 07 85 14

Simon LOINARD,
Chargé de mission milieux aquatiques, études et ingénierie
T. 06 27 75 88 43

Emmanuelle GERNEZ,
Animatrice Territoriale
T. 06 27 75 61 61

1 équipe technique et opérationnelle
composée de :

Simon LOINARD, Chargé de mission milieux aquatiques, études et ingénierie | T. 06 27 75 88 43
Bertrand CARO, Chargé de mission agricole | T. 06 99 01 48 55
& **6 techniciens milieux aquatiques** et **bocage** répartis sur le territoire de l'unité.

Bocage

Ille-et-Vilaine & Loire Atlantique
Guillaume COSSON | 06 14 97 65 90

Morbihan & Ille-et-Vilaine
Julien VIDAL | 06 98 37 95 78

BASSIN VERSANT DU CANUT SUD/LES SAUVERS
Milieux aquatiques
Fabien BOSSIÈRE | 06 98 38 64 57

BASSIN VERSANT DU TRÉVELO
Milieux aquatiques
Alexis VERBEKE | 06 14 97 40 59



BASSIN VERSANT DU SAINT-ÉLOI/MARZAN
Milieux aquatiques
Alexis VERBEKE | 06 14 97 40 59
Quentin RIU | 06 98 93 60 20

BASSIN VERSANT DES MARAIS DE REDON ET DE VILAINE
Milieux aquatiques
Fabien BOSSIÈRE | 06 98 38 64 57
Gabriel ZERR | 06 09 39 31 79

Figure 5: fiche contact de l'unité de gestion vilaine aval

IV. LA STRATEGIE

Des actions pour préserver et améliorer la ressource en eau.

Notre stratégie

Eaux & Vilaine intervient sur différents leviers, notamment des travaux de restauration des **milieux aquatiques**, de plantation du **bocage**. Eaux & Vilaine mène aissi des actions auprès d'acteurs, tels que la **profession agricole** pour accompagner l'évolution des pratiques.

Eaux & Vilaine concentre ses **interventions sur des masses d'eau jugées prioritaires** en garantissant une **approche systémique** sur les projets. Les équipes travaillent et communiquent en transversalité pour faciliter l'intégration des enjeux de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques et contribuent à adapter notre territoire aux effets du changement climatique. Enfin, Eaux & Vilaine travaille en coordination avec des **maîtrises d'ouvrage agricoles associées**.

L'atteinte de ces objectifs est cependant en partie conditionnée à l'arrêt de toute nouvelle dégradation sur l'eau et les milieux.



8 M€
Montant du programme d'actions inscrites au contrat territorial 2023-2025.

Le contrat territorial de bassin versant 2023-2025

Le contrat territorial de bassin versant 2023-2025 est un programme d'actions pluriannuel soutenu financièrement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vlaine et le Département du Morbihan.

Les **milieux aquatiques**

>>> La restauration des milieux aquatiques



Actions

- La **remise des cours d'eau dans leur lit d'origine**.
- Le **reméandrage des cours d'eau**.
- La **restauration des zones humides** de source.
- La **remise à ciel ouvert des cours d'eau**.
- Le **réhaussement de la ligne d'eau** par l'apport de matériaux.

Bénéfices

- Un **cours d'eau reconnecté** à sa nappe souterraine et ses zones humides.
- L'**amélioration des capacités de stockage** l'hiver **et de restitution** l'été.
- Une **dynamique d'écoulement** retrouvée.
- Des **milieux mieux oxygénés**.
- Une **rivière vivante** aux **écoulements, habitats et espèces diversifiés**.

V. LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

A. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine UGVA

1) Méthodologie

Objectif :

Reconnecter le cours d'eau avec la nappe d'accompagnement, restaurer les habitats, et diversifier les écoulements.

Travaux préparatoires :

- ✓ Reprise des éléments figurants dans l'étude préalable
- ✓ Relevés topographiques, sondage pédologique
- ✓ Recherche d'éléments historiques (carte ancienne, cadastre Napoléonien, témoignage de riverain…)
- ✓ Utilisation du logiciel de cartographie (QGIS)
- ✓ Élaboration du projet
- ✓ Présentation du projet aux propriétaires et instances concernées
- ✓ Piquetage et cubage des futurs projets à l'aide des outils adaptés (GPS RTK centimétrique…)
- ✓ Rédaction des avants projets pour porter à connaissance
- ✓ Rédaction des DT-DICT
- ✓ Préparation des travaux avec les entreprises sous-traitantes
- ✓ Suivis biologiques et pêches de sauvetage

La technique de restauration

Le choix privilégié de la **restauration de cours d'eau dans le talweg originel** s'appuie sur des données historique (le cadastre napoléonien…) et sur des retours d'expériences. Ce choix de technique de restauration est ambitieux et parfois difficile à faire accepter aux propriétaires fonciers. Mais au regard du contexte hydrologique et géologique du territoire, cette technique est sans doute, sur le long terme, la plus à même d'améliorer durablement l'ensemble des compartiments hydromorphologiques des cours d'eau.

Les travaux consistent à recreuser un lit en fond de vallée à l'emplacement exact du cours d'eau originel. Ces travaux de creusement sont plus ou moins importants selon que l'ancien lit a été totalement comblé ou que les anciens méandres sont encore apparents.

Le matériel utilisé est adapté au contexte naturel et au gabarit du cours d'eau à restaurer : pelleteuse 1.5T à 26T, dumper léger, camion benne et tracteur remorque. D'autres matériels peuvent être utilisés : compacteur, grue etc.…

Le cours d'eau recreusé est légèrement sous dimensionné par rapport à un tronçon de référence situé au plus proche des travaux. Les berges sont droites et la profondeur du lit dépend directement de la profondeur à laquelle on retrouve le matelas alluvial originel. Dans le cas de remblais importants, les berges sont talutées en pentes douces ou le terrain est préalablement décapé. Dans tous les cas, le nouveau lit est légèrement sous creusé. Ces actions s'inscrivent sur le long terme et il faut compter sur la dynamique naturelle du cours d'eau et sa capacité à éroder et redistribuer les substrats pour parachever le travail.

Le suivi après travaux permet de visualiser les différents phénomènes d'ajustement du cours d'eau, il est donc souvent judicieux d'attendre pour mieux adapter les travaux et mesures correctives à mettre en œuvre.

Les suivis après travaux ont notamment permis de mettre en évidence les difficultés qu'ont les cours d'eau du territoire (contexte argileux) à éroder et redistribuer les substrats présents naturellement dans le lit mineur restauré. Pour répondre à cette problématique, des fosses peuvent être creusées en extérieur de méandre afin de dynamiser le cours d'eau et d'augmenter sa capacité de rééquilibrage naturel. Les points durs (souches, blocs, bois morts…) sont conservés et enrichis de nouveaux apports.

Le cadastre Napoléonien numérisé

Cet outil est disponible en ligne au niveau des archives départementales. Celui-ci est géoréférencé avec un logiciel de cartographie (QGIS, ArcGIS…). Suivant le contexte topographique très spécifique d'un territoire à l'autre, il est possible de retrouver le lit originel des cours d'eau sur des linéaires très importants. Les ortho photos anciennes permettent de compléter et de vérifier les tracés obtenus grâce au cadastre napoléonien.



Figure 6: ortho photo du cadastre Napoléonien

Figure 7

Le LIDAR

Les outils de cartographie « classique » ne permettent pas toujours de retrouver le lit d'origine du cours d'eau, Eaux & Vilaine dispose d'un drone équipé d'un LIDAR. Cet outil de topographie permet de dessiner précisément le relief des parcelles concernées et d'identifier le talweg originel du cours d'eau.

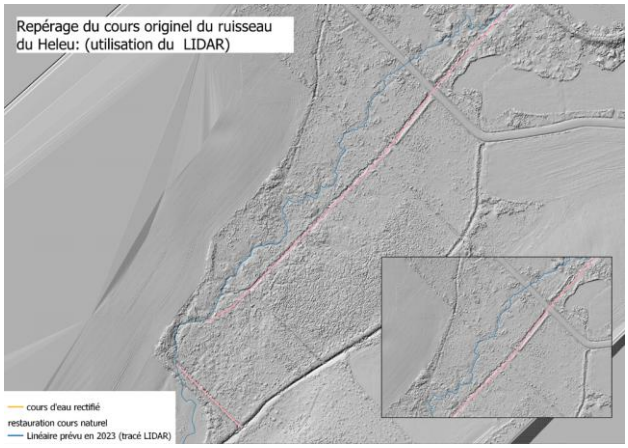
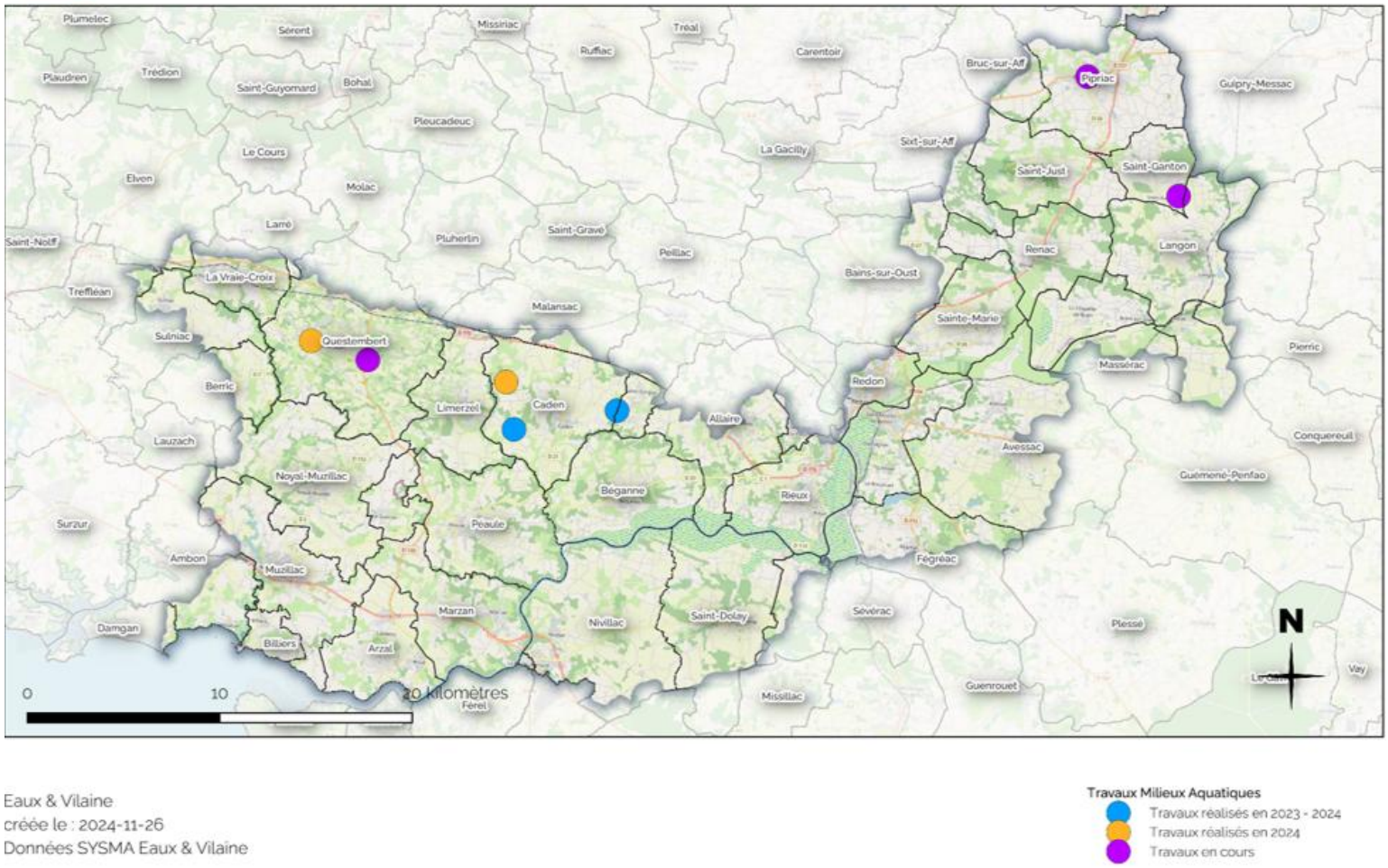


Figure 8: image LIDAR

2) Localisation des travaux UGVA 2024



7 projets

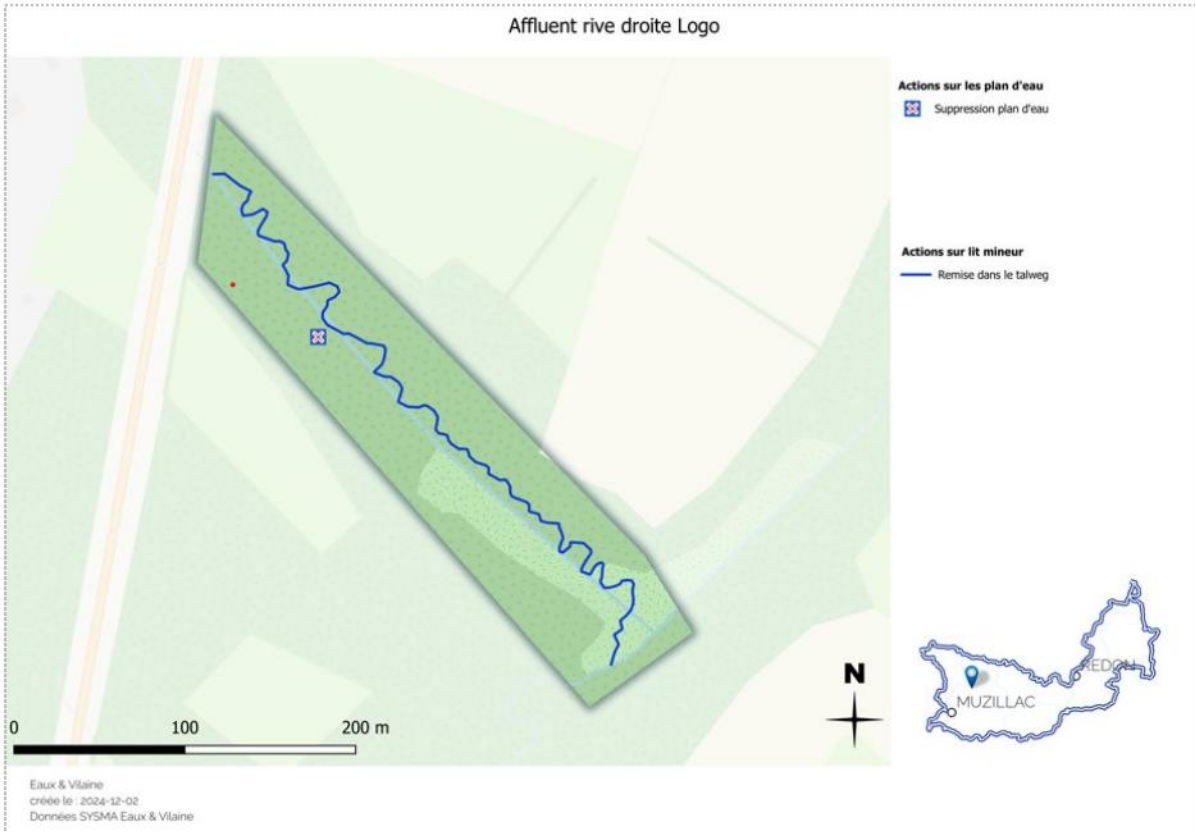
1,7 km

3 plans d'eau

1 M€ travaux dont 700 000 € CT hors Fonds Vert

a) Bassin versant du Saint-Éloi – Questembert communauté

Restauration d'un affluent du Logo Questembert (56)



BILAN 2024

Travaux milieux aquatiques 2024

380 ml de cours d'eau restauré

350m² de plan d'eau supprimé

80 truites (juvéniles), 70 chabots 200 vairons





Actions réalisées :

- 380 mètres de cours d'eau ont été restaurés, permettant de retrouver un tracé sinueux et naturel, favorable à la circulation de l'eau et à la vie aquatique.
- 350 m² de plan d'eau ont été supprimés pour éviter les zones stagnantes et favoriser un écoulement dynamique.
- 80 truites juvéniles et 70 chabots ont été recensés après les travaux, témoignant d'un retour rapide de la faune piscicole.
- 200 vairons ont également été observés, confirmant la bonne santé du milieu restauré.

Méthodes employées :
Les travaux ont inclus la remise dans le talweg du ruisseau, la suppression de barrages naturels ou artificiels, et la végétalisation des berges pour stabiliser les sols et offrir des habitats variés. Les photos illustrent les différentes étapes des travaux, depuis la préparation du terrain jusqu'à la revitalisation du cours d'eau.

b) Bassin versant du Trévelo



Ce projet visait à corriger les perturbations causées par un plan d'eau artificiel et à restaurer une zone humide sur une superficie de 2 600 mètres carrés. Ces travaux s'inscrivent dans une volonté plus large de préserver les milieux aquatiques et de favoriser le retour de la biodiversité locale.
Une demande de mise en conformité avait été adressée à la DDTM après un acte notarié. Malgré un refus initial de régularisation, la décision a été prise de procéder à la suppression du plan d'eau, une étape jugée indispensable pour rétablir les équilibres naturels du site.

BILAN 2024

Travaux milieux aquatiques 2024

Demande de mise en conformité de la DDTM lors de l'acte notarié
- **Régularisation refusée**
- **Suppression**

Restauration de 2600 m² zone humide



Pêche de sauvetage
16 kg de gardons et rotengles ; 8 carpes pour 25 kg ; 6 brochets ; 1 amour blanc ; perches soleils
Conservation d'une mare



Finalisation des travaux de restauration des ruisseaux du Lécaden et de la Bouloterie à Caden :

BILAN 2024

Travaux milieux aquatiques 2024

89

Installation de 1500 ml de clôtures pour le bétail



Installation de garde-corps sur passerelle de franchissement

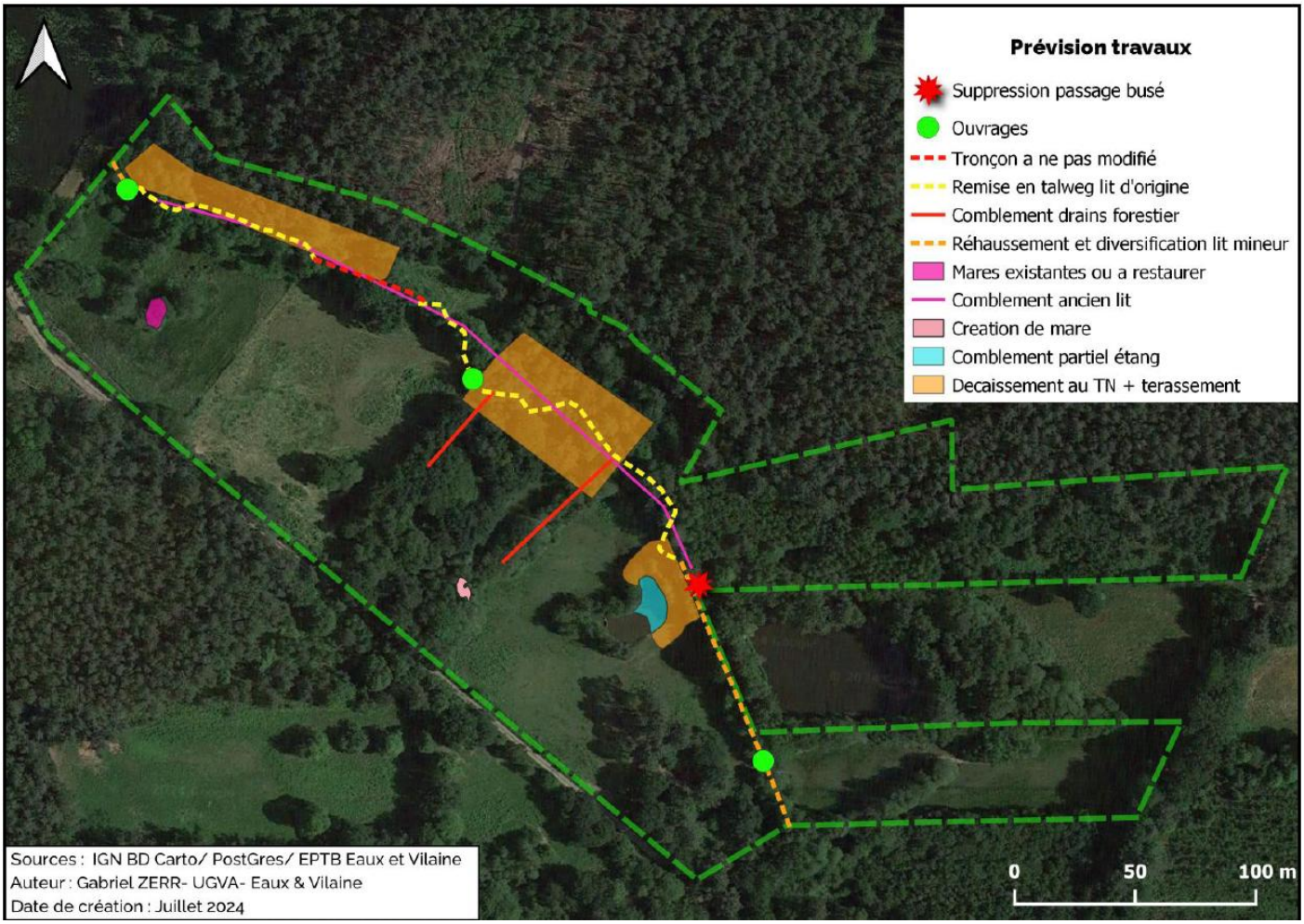


C) Bassin versant des marais de Redon et de Vilaine



Eaux & Vilaine
créée le : 2024-11-28
Données SYSMA Eaux & Vilaine

La Belle Perche : remise dans le talweg d'origine à Saint-Ganton (35) :



BILAN 2024

Travaux milieux aquatiques 2024

320 ml remise dans talweg
100 ml rehaussement / diversification

Réduction de 200 m2 d'un plan d'eau

1 mare restaurée, 2 mares créées

Suppression de 500 m3 de remblais
Suppression 4 buses et pose 2 passerelles

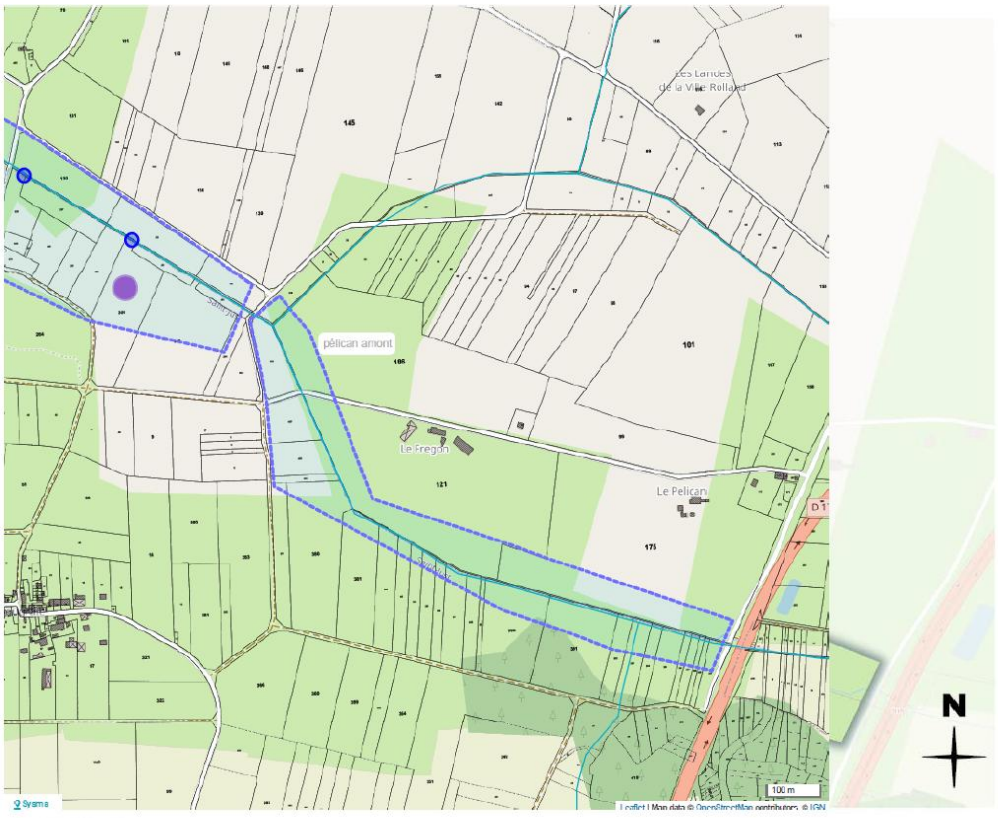
Pêche de sauvetage

Ruisseau : > 50 Perches, 4 Truites Fario, 2 Gardons, 3 Perches soleil, > 50 Ecrevisses américaine

Petit étang : >100 Brèmes commune, >50 Perches, > 50 Rotengles, 30 Tanches

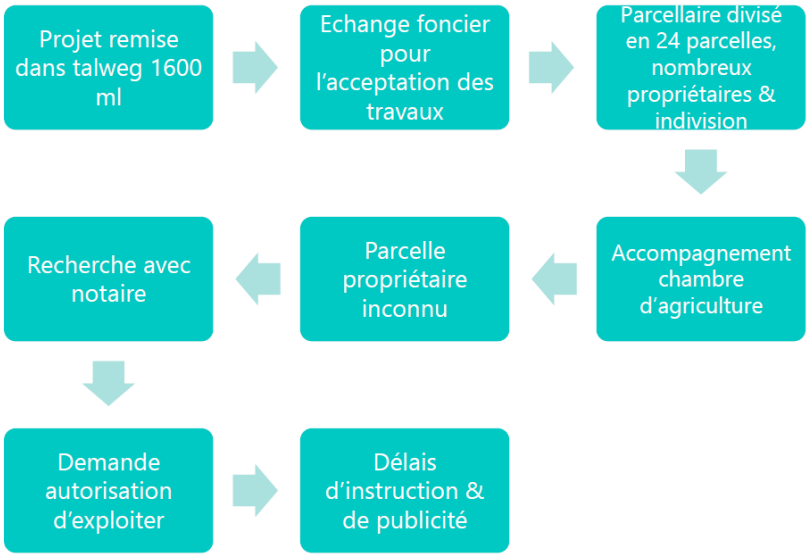


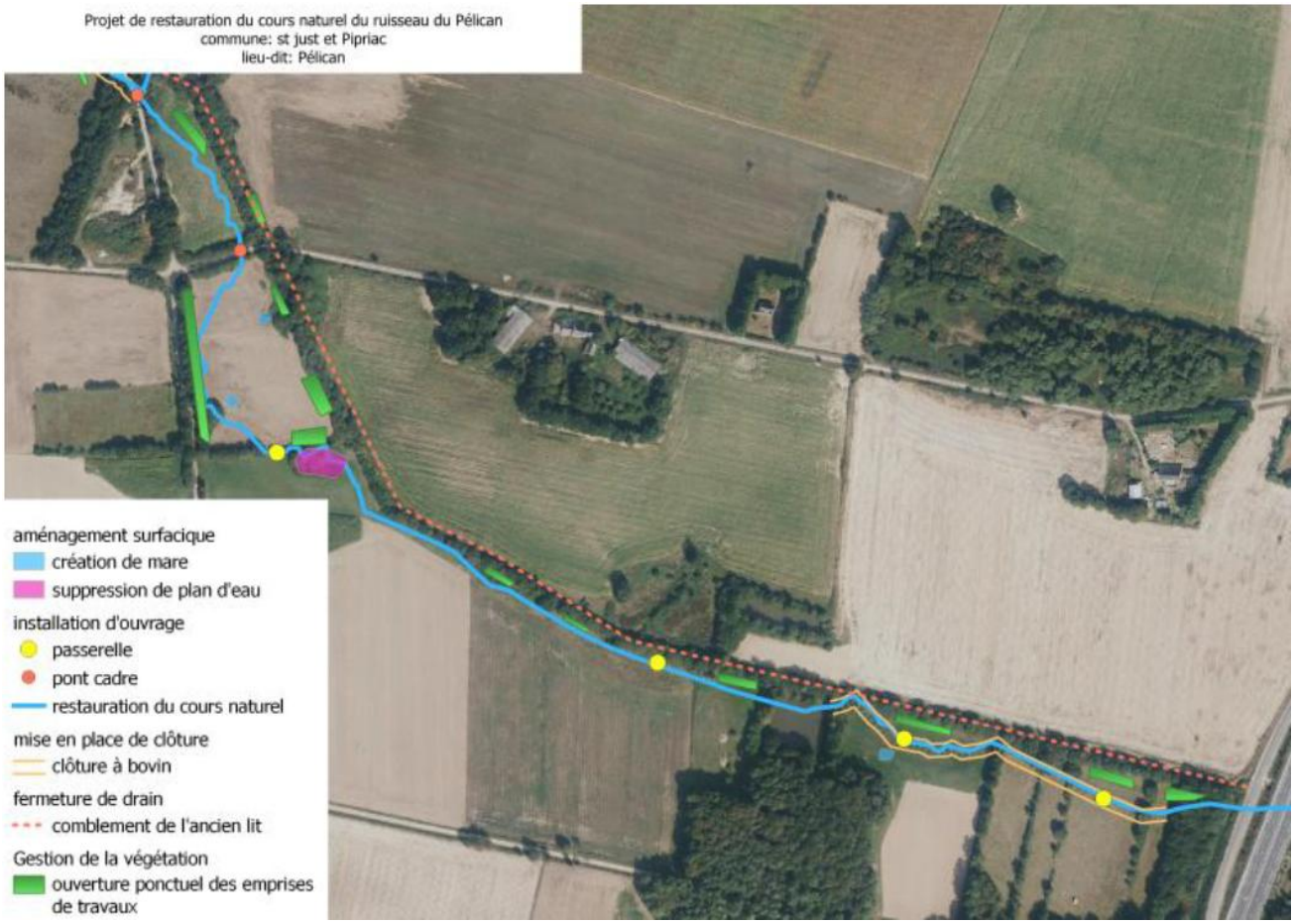
Restauration du ruisseau du Pélican à Saint-Just et Pipriac (35) :





Eaux & Vilaine
créée le : 2024-11-28
Données SYSMA Eaux & Vilaine

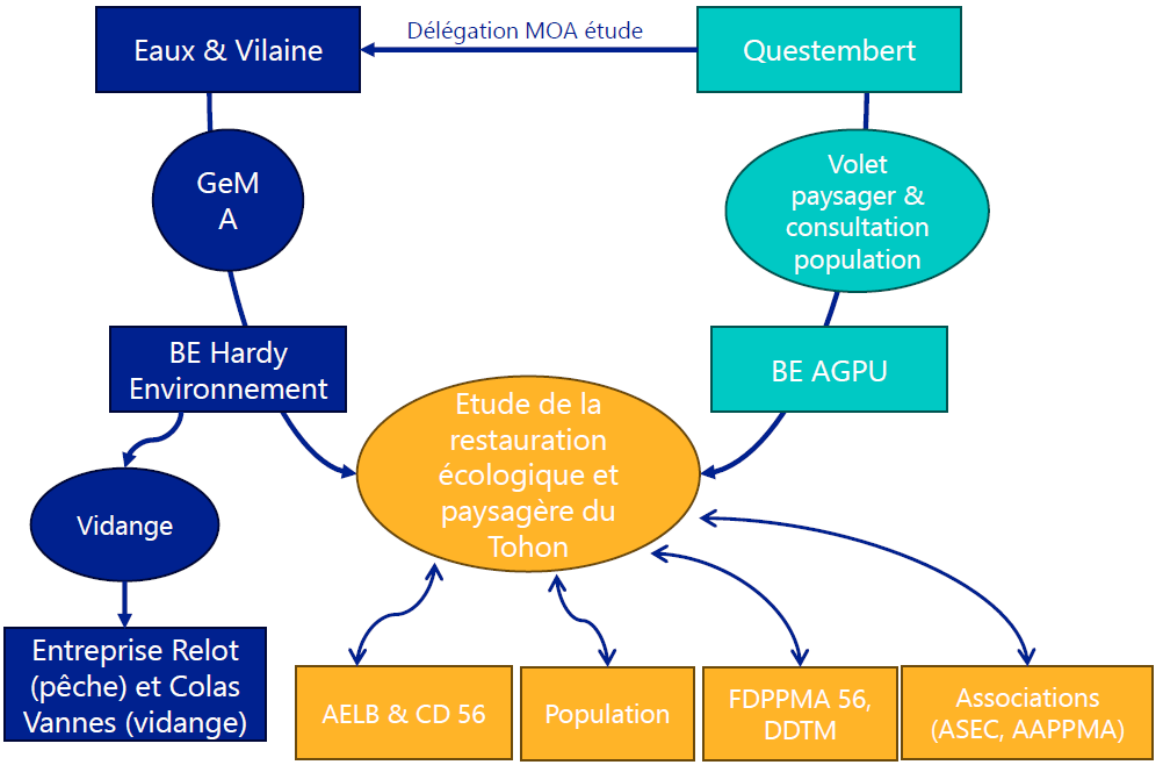

Projet remise dans talweg 1600 ml
Echange foncier pour l'acceptation des travaux
Parcellaire divisé en 24 parcelles, nombreux propriétaires & indivision
Accompagnement chambre d'agriculture
Parcelle propriétaire inconnu
Recherche avec notaire
Demande autorisation d'exploiter
Délais d'instruction & de publicité


Projet de restauration du cours naturel du ruisseau du Pélican
commune: st just et Pipriac
lieu-dit: Pélican
aménagement surfacique
création de mare
suppression de plan d'eau
installation d'ouvrage
passerelle
pont cadre
restauration du cours naturel
mise en place de clôture
clôture à bovin
fermeture de drain
comblement de l'ancien lit
Gestion de la végétation
ouverture ponctuel des emprises de travaux

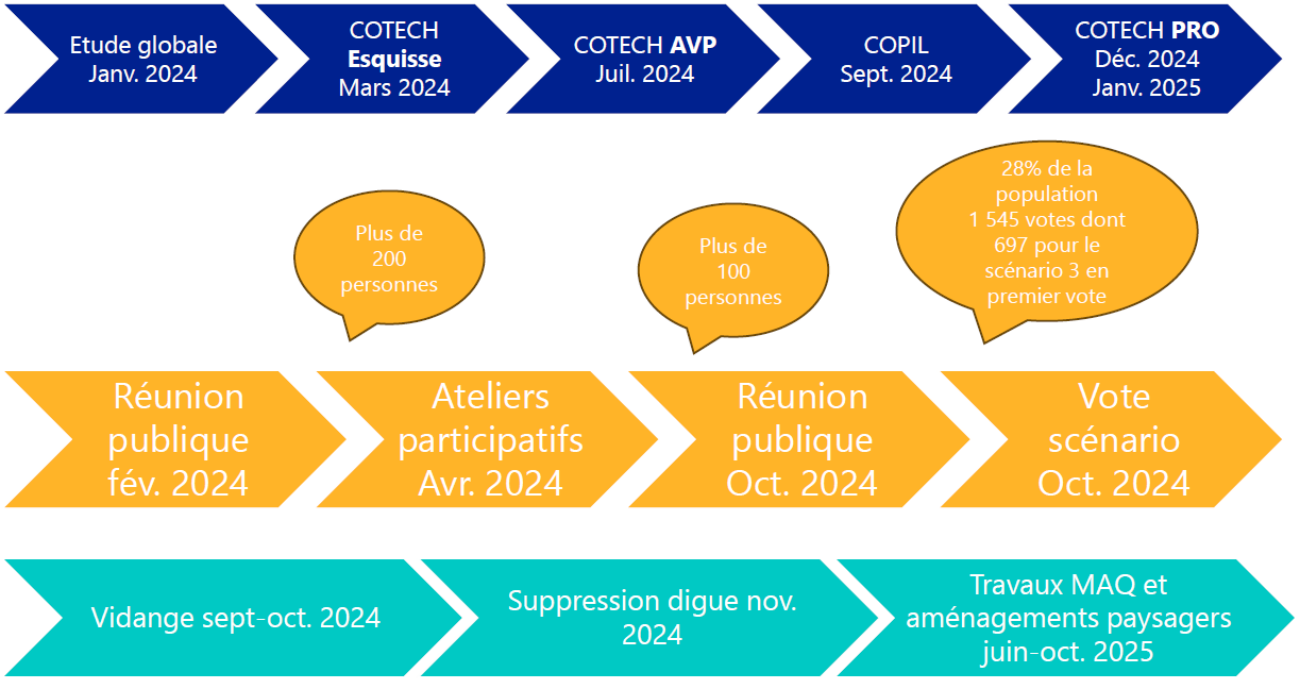
Zoom sur la restauration du Tohon – étang de Célac à Questembert (56) :

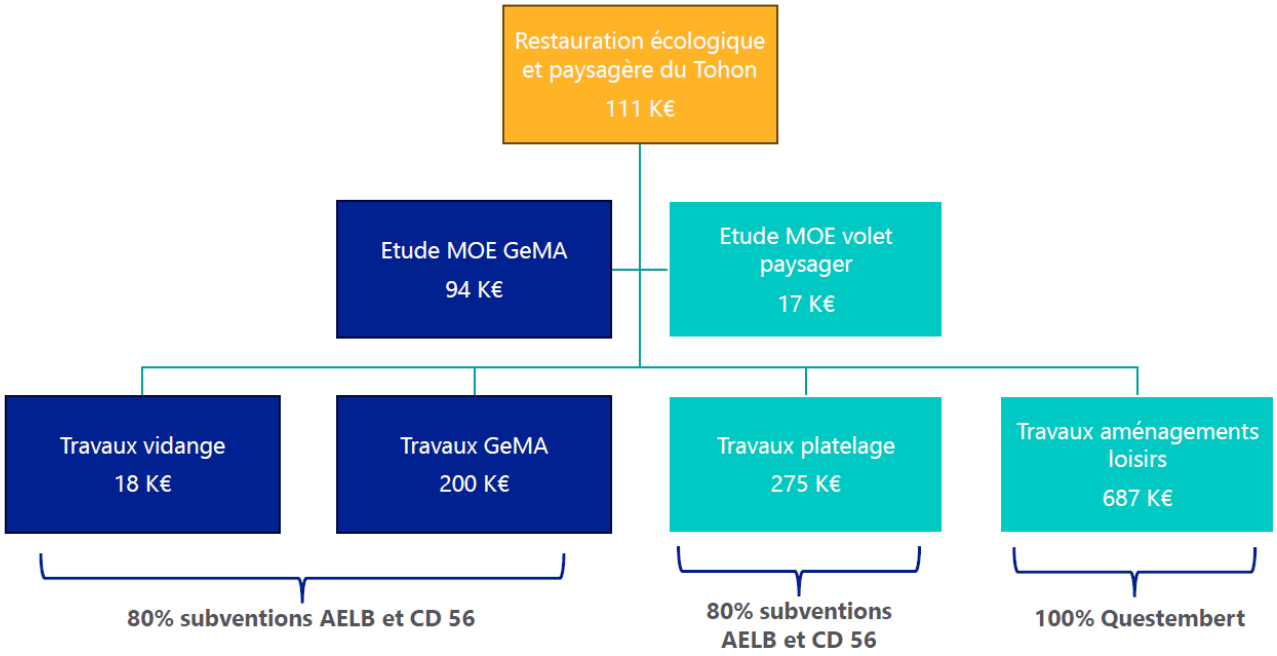


Acteurs



Calendrier Etude – Concertation - Travaux




Restauration écologique et paysagère du Tohon
111 K€
Etude MOE GeMA
94 K€
Etude MOE volet paysager
17 K€
Travaux vidange
18 K€
Travaux GeMA
200 K€
Travaux platelage
275 K€
Travaux aménagements loisirs
687 K€
80% subventions AELB et CD 56
80% subventions AELB et CD 56
100% Questembert

Zoom sur la restauration du Fougeray à Pipriac (35) :

UNITE DE GESTION VILAINE AVAL

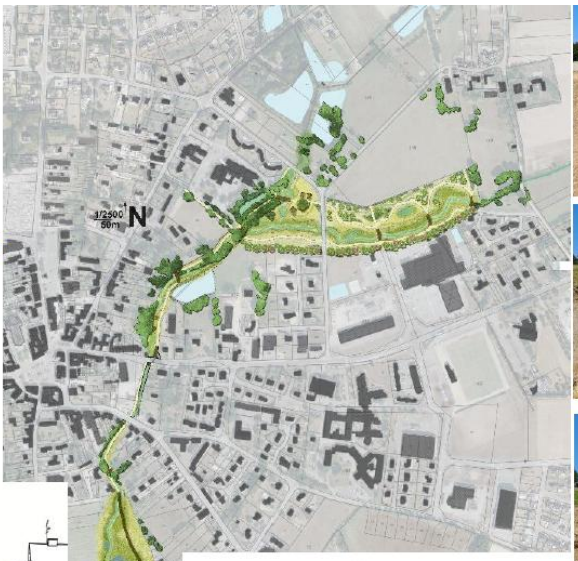
AAP VILLES ET VILLAGES AELB / FONDS VERT : RESTAURATION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU RUISSEAU DU FOUGERAY PIPRIAC (35)

1,5 km de restauration
2 plans d'eau de 1 000 m² supprimés
Plantations, mares, clôture, ouvrages

3 maîtres d'ouvrage
Eaux & Vilaine / GeMA
Redon Agglomération / EU
Pipriac / Espaces verts

Plus de 2 M € de travaux

Étude
2022/2023
Travaux
2023-2025















Ruisseau du Fougeray affluent du Canut sud

360 ml restauré

1 Ouvrage aménagé

1 Plan d'eau supprimé

Pêche de sauvetage

(12 anguilles, 567 loches franches et 36 vairons)













BILAN 2024

Travaux milieux aquatiques 2024

Plantation de boutures de saules pour accélérer la formation de la ripisylve et permettre l'ombrage rapide du ruisseau.

Semis par épandage de laisse de crues riches en graine d'aulnes, et de saules.





Plan d'eau supprimé

600m2 envasé à 90%, problématique pollution (hydrocarbure, antimoine…)

Expertise des pollutions et des solutions d'aménagement

Maintien et recouvrement des vases par couche terreuse pour favoriser la revégétalisation



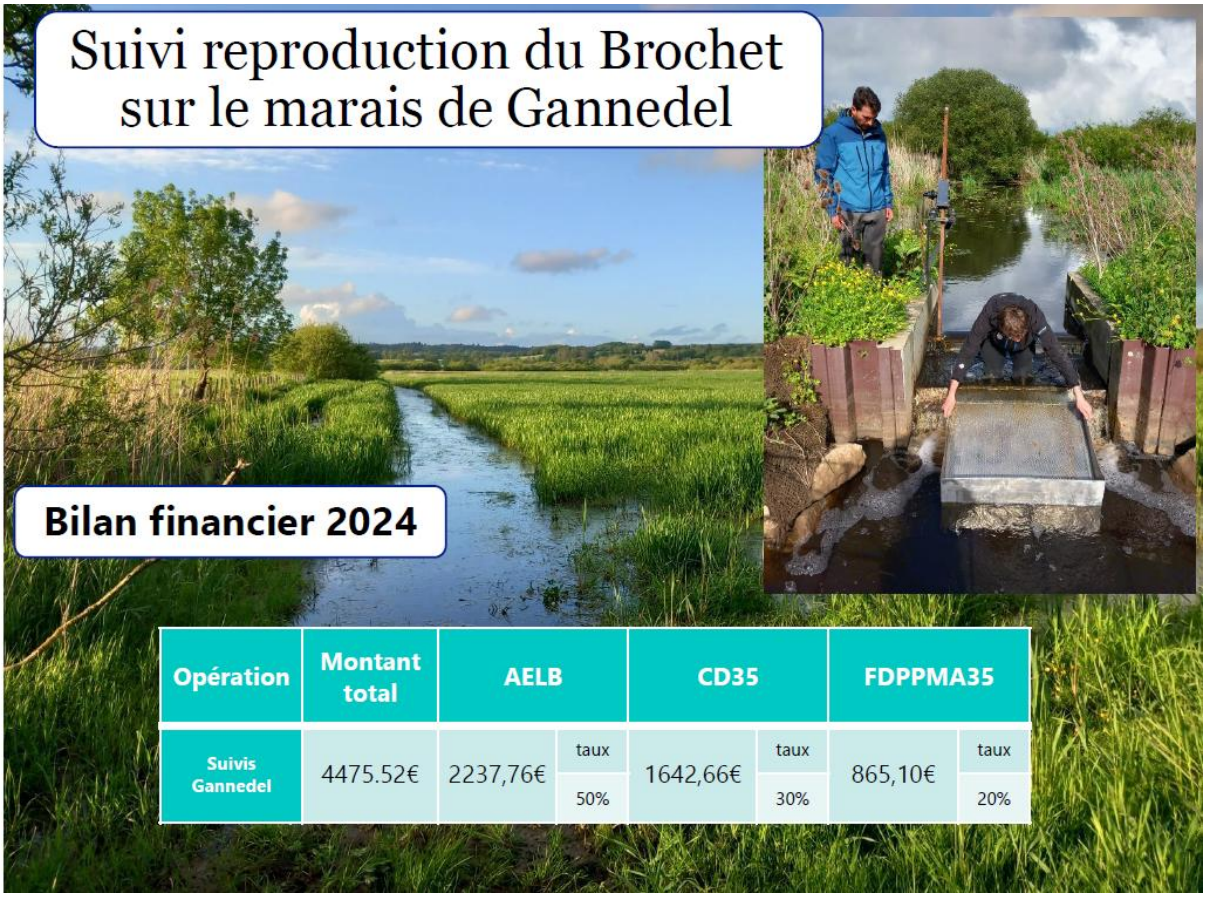








B. Travaux sous maîtrise d'ouvrage FDPPMA 35



Opération	Montant total	AELB		CD35		FDPPMA35	
Suivis Gannedel	4475.52€	2237,76€	taux 50%	1642,66€	taux 30%	865,10€	taux 20%

Le **maillage bocager**

>>> La reconstitution du maillage bocager

Actions

- La **création de talus**.
- La **création de haies à plat**.
- La **protection du bocage** existant.
- L'**accompagnement des filières de valorisation**.
- La **valorisation de la multifonctionnalité** du bocage.
- L'**accompagnement aux pratiques de gestion.**

Bénéfices

- Des **transferts de polluants** vers les cours d'eau **diminués.**
- L'**érosion des sols** et les **inondations limitées.**
- Les **cultures** et le **bétail protégés**.
- La **biodiversité favorisée**.
- La **qualité de l'eau** et des **milieux aquatiques améliorée**.
- Des **paysages** et un **cadre de vie préservés**.



680 K €
Montant du programme Breizh Bocage et Pays de la Loire Bocage 2023-2025 hors contrat.

Programmes de plantations bocagères

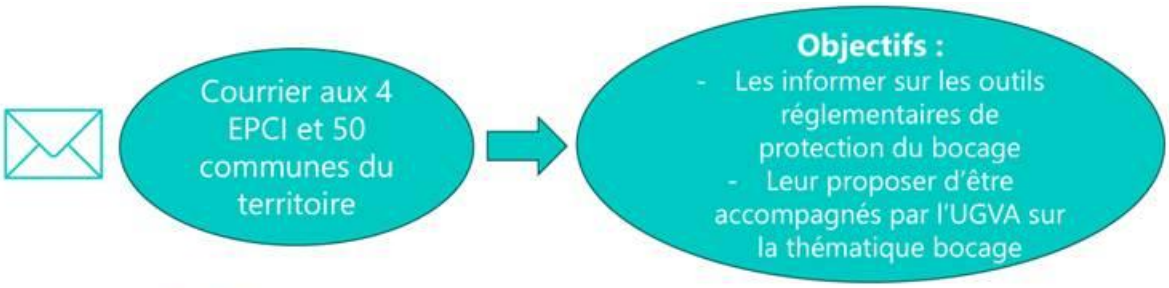
Breizh Bocage et **Pays de la Loire Bocage** sont des dispositifs financés par : le fonds Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural), l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les régions Bretagne et Pays de la Loire, les départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine et Eaux & Vilaine.

Accompagné par un technicien, Eaux & Vilaine vous propose l'élaboration d'un projet de plantations en adéquation avec votre parcellaire.

VI. LA RESTAURATION DU MAILLAGE BOCAGER

Le programme d'actions en faveur du bocage 2024 s'inscrit dans le cadre des programmes Breizh Bocage 3 et Pays de la Loire Bocage portés par l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA) d'Eaux & Vilaine et de sa feuille de route 2023-2027. Il a abouti à la création de près de 28 km de linéaires bocagers ainsi qu'à plusieurs actions d'animation en faveur du bocage présentées ci-dessous.

A. Préservation du bocage





→ **Deux communes accompagnées par l'UGVA en 2024** (Inventaire bocager pour Avessac et projets de plantation et inventaire bocager pour Saint-Nicolas-de-Redon)

B. Amélioration du réseau bocager

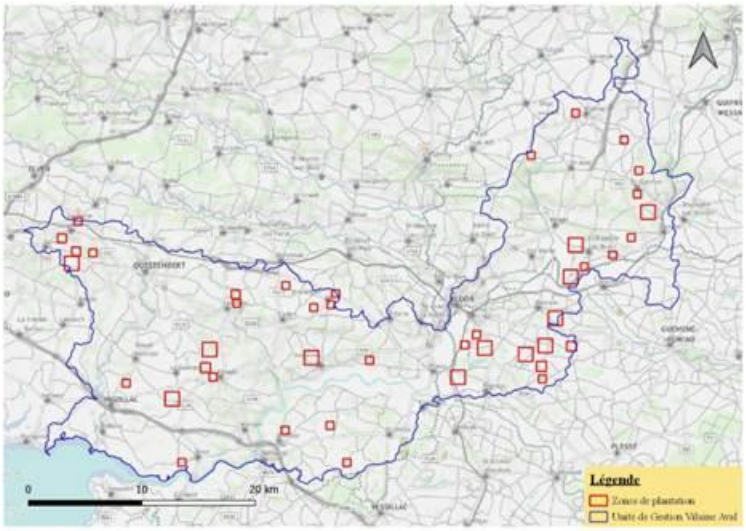
69 exploitants et/ou propriétaires agricoles contactés ou ayant pris contact en 2024

56 ayant élaboré un projet d'aménagements bocagers (81 %)

Programme porté en 2024	Linéaires créés à plat (en ml)	Linéaires créés sur billons ou talus (en ml)	Linéaires créés en haies de semis (en ml)	Linéaires créés en RNA (en ml)	Regarnissage de haies (en ml)	Total (en ml)
Breizh Bocage 3	5 906	12 058	0	712	0	**18 676**
Pays de la Loire Bocage	2 030	5 435	93	398	1259	**9 215**
Total	**7 936**	**17 493**	**93**	**1 110**	**1 259**	**27 891**

27,9 km de travaux bocagers réalisés au cours de l'hiver 2024/2025 sur le territoire de l'UGVA :

- 17,5 km sur billon ou talus
- 7,9 km à plat
- 1,3 km de regarnis
- 1,2 km de semis ou RNA
- 3 communes dans le 44
- 5 communes dans le 35
- 12 communes dans le 56



→ Coût : ≈ 279 000 € HT soit 331 447,11 € TTC



En supplément des travaux de plantation, certains linéaires bocagers ont été mis en place ou regarnis par semis au cours de l'hiver 2024/2025. Une première expérimentation avait été réalisée en 2015 sur le bassin versant du Trévelo par l'ancien SMBVT et s'est montrée concluante. Ainsi, l'UGVA a souhaité renouveler de manière plus conséquente ce type d'expérimentation en 2024 sur son territoire qui consiste à récolter des graines issues de semenciers locaux, les stocker, les stratifier puis les semer. Les linéaires issus de cette expérimentation seront suivis et en fonction des résultats cette méthode sera renouvelée ou non sur le territoire à l'avenir.

Expérimentation de semis → UGVA 2024/2025



Récolte et stockage



Dépulpage à l'aide de tamis

→ Essences récoltées : Alisier, cormier, noisetier sauvage, néflier, chêne sessile, chêne pédonculé, châtaignier, chêne vert, sureau noir, bouleau verruqueux, érable champêtre, bourdaine et fusain d'Europe

Expérimentation de semis → UGVA 2024/2025



Nettoyage



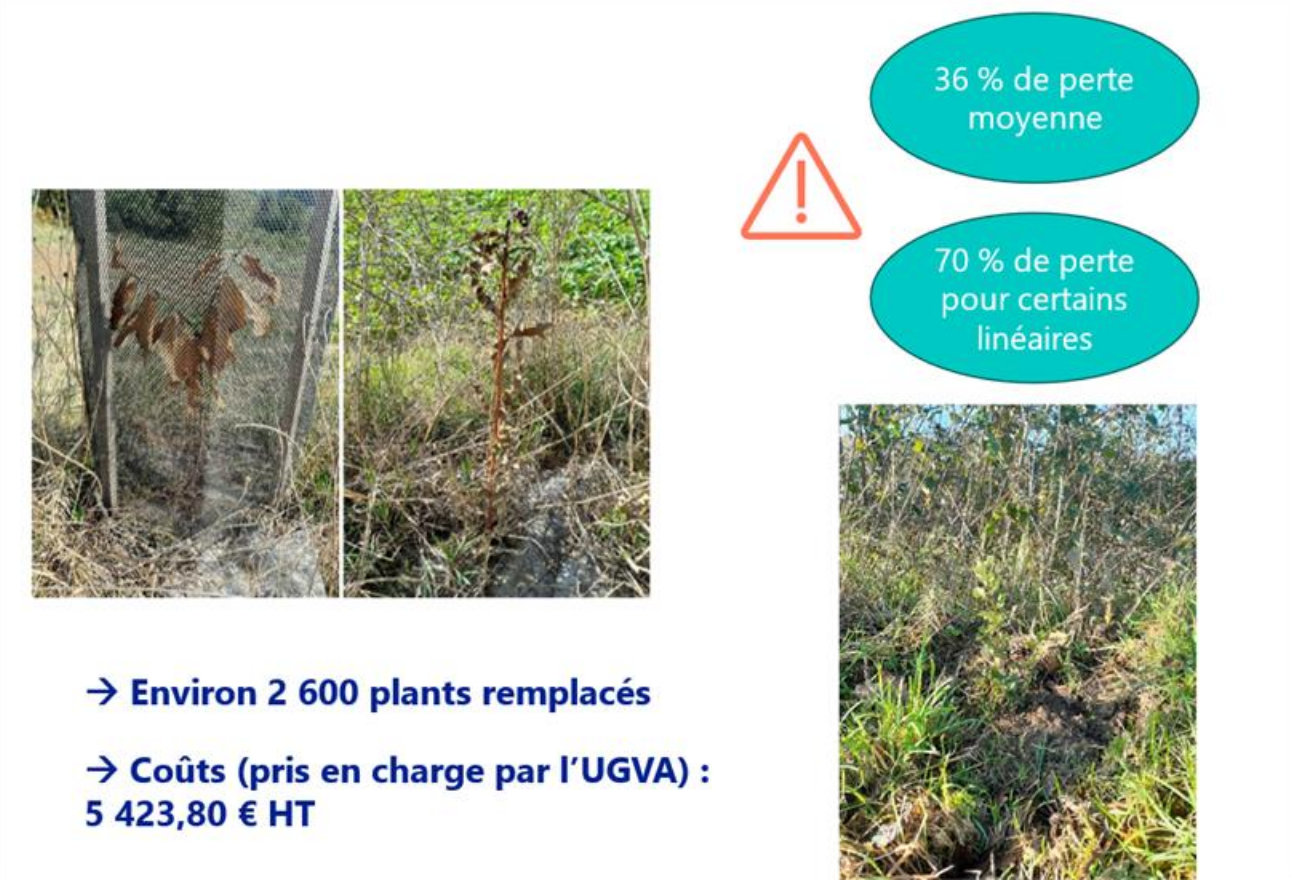
Mise en sac en présence de vermiculite



Stratification

→ Semis en 2025 de 93 mètres de haies en Loire Atlantique et 712 ml de regarnissage de haies par semis en Ille-et-Vilaine

En parallèle des travaux d'amélioration du bocage (plantation, régénération naturelle et semis), le remplacement des plants des linéaires plantés au cours de l'hiver 2021/2022 et ayant subi de fortes pertes à la suite des canicules de l'été 2022 a été réalisé au cours de l'année 2024.



C. Gestion bocagère et valorisation

Dans le cadre de la MAEC Ligneux IAE1, l'UGVA a accompagné les exploitants agricoles engagés dans cette mesure qui vise à assurer la gestion durable des haies de leur parcellaire.



Chaque plan de gestion élaboré se compose de diverses parties visant à détailler les objectifs de la mesure MAEC Ligneux, les critères d'éligibilité, le bilan des haies engagées, les éléments techniques pour gérer durablement les haies ainsi que l'intérêt pour la biodiversité d'une bonne gestion des haies.

Les **pollutions diffuses**

>>> La lutte contre les pollutions diffuses



Actions

- **L'accompagnement individuel** avec un **diagnostic** et un **suivi** dans le temps :
 - Désherbage mécanique.
 - Changement de système : Agriculture Biologique, système herbager.
 - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).
 - Diagnostics de parcelles à risque de transfert.
- **L'accompagnement collectif** :
 - Fermes ouvertes.
 - Plateformes de démonstrations, réunions bout de champ.
 - Groupes d'échanges.
 - Essais culturaux.
 - Formations.
 - Échanges parcellaires.

Bénéfices

- Des **techniques alternatives** engagées pour diminuer les polluants.
- Des **leviers agronomiques encouragés**.
- Un **changement de pratiques accompagné**.
- Une **qualité des sols** et de **l'eau améliorée**.

VII. LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

La feuille de route 2020-2022 du contrat territorial de l'Unité de Gestion Vilaine aval (UGVA) prévoit l'élaboration d'un diagnostic agricole et d'une stratégie, et la réalisation d'actions de préfiguration en 2022.

L'objectif de la stratégie agricole de l'UGVA est de mobiliser et d'accompagner les agriculteurs vers une évolution des pratiques et des systèmes. Ces évolutions doivent contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques de ce territoire de 890 km². Le programme d'actions s'inscrit dans les objectifs de bon état de la Directive Cadre Européenne.

Le programme d'actions agricole 2023-2025 est en maitrise d'ouvrage partagée. L'ensemble des actions présentées ici intègrent la 2nde année de programmation agricole en maîtrise d'ouvrage, avec nos 11 partenaires agricoles associés.

Le budget global pour ces trois années atteint 1,8 millions d'euros. 60000 € de ce budget sont destinés à financer des actions en prestations.

A. Les actions collectives 2024 en Maitrise d'ouvrages agricoles associées

27 évènements agricoles « collectifs » ont été organisés au cours de l'année 2024, notamment :

- Six fermes Ouvertes, telles que :
 - Une ferme ouverte « Maraichage » à SULNIAC (56), dans le cadre d'une présentation des résultats du projet PERSYST, le 27 novembre 2024.
 - § Organisation : GAB 56
-



Figure 9 : affiche de l'événement



Figure 10: Ferme ouverte « Maraichage » à SULNIAC (56), dans le cadre d'une présentation des résultats du projet PERSYST, le 27 novembre 2024

- Une ferme ouverte chez Maxime JOUADE, producteur de jus de pomme et de cidre de LANGON (35) – Cidrerie Les Trabatières, le 11 décembre 2024.

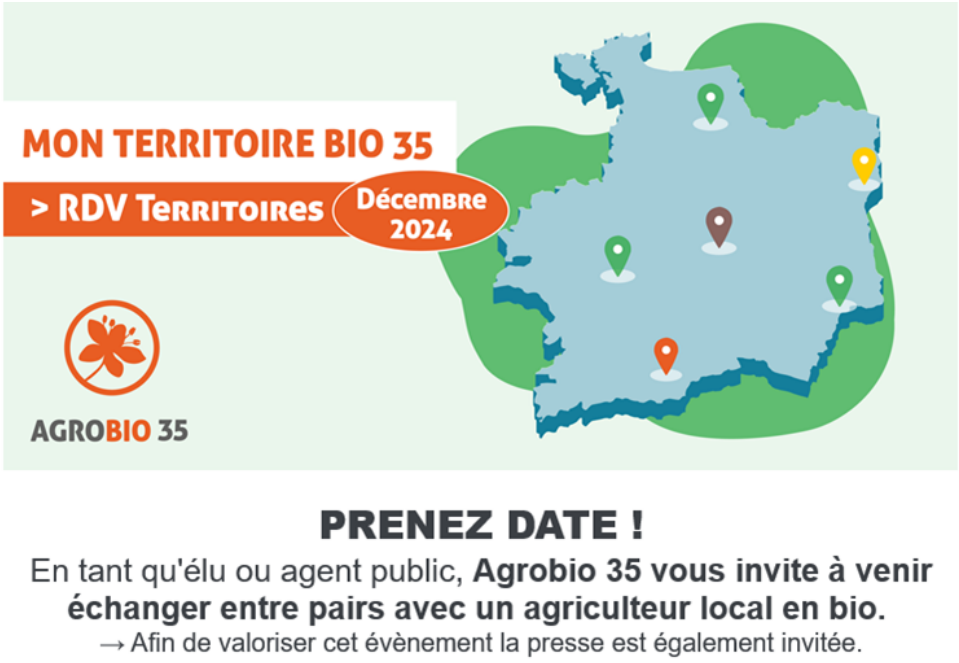


Figure 11: affiche de l'événement

Mercredi 11 décembre, de 10h à 12h
chez **Maxime Jouadé (arboriculteur bio)**
Cidrerie Les Trabatières | 5 la Mouchais 35660 LANGON



AU PROGRAMME :

Quels leviers pour favoriser la préservation des vergers en Sud-Vilaine ?

- Échanges sur les enjeux fonciers pour l'arboriculture ;
- L'arboriculture bio comme levier pour la biodiversité cultivée et sauvage ;
- Partage d'expérience sur les freins au développement de circuits de vente en proximité ;
- Prolongement des échanges avec la dégustation de produits bio et locaux.

Figure 12 : affiche de l'événement



Figure 13 : Ferme ouverte chez Maxime JOUADE, producteur de jus de pomme et de cidre de LANGON (35), le 11 décembre 2024

- Des démonstrations, notamment :
 - Une Plateforme de destruction mécanique de couverts végétaux sans herbicides à SAINT-NICOLAS-DE-REDON (44), avec la présentation d'une vitrine de couverts végétaux. De nombreux outils y ont été testés.
 - § Organisation : GAB 56, CUMA





Figure 14 : Plateforme de destruction mécanique de couverts végétaux sans herbicides à SAINT-NICOLAS-DE-REDON (44) le 12 mars 2024

- Des expérimentations au champ, telles que :
 - Un essai « Féverolle d'hiver » porté par le CETA 35, sur des parcelles agricoles de la commune de MUZILLAC (56). Les objectifs de cet essai ont été d'appréhender la cycle et l'itinéraire technique cultural d'une culture peu développée, de tester à la fois des profondeurs de semis, et des variétés plus ou moins sensibles aux maladies, et de mesurer leurs rentabilités. Les résultats sont très intéressants, particulièrement le test d'une variété de printemps implanté en hiver s'est avéré très prometteur (résistance à la verse, peu sensible aux maladies, des rendements élevés).





Figure 15 : Implantation de l'essai Féverolle porté par le CETA 35 sur MUZILLAC (56), et suivi de l'essai (notation des maladies)

- Un travail expérimental porté par AGROBIO 35 visant à améliorer et adapter des pratiques de gestion de l'herbe en zone séchante. Un réseau de fermes a réalisé des relevés de flores et de densités d'herbe, et a mis valeur des pratiques de gestion de l'herbe, tout au long de l'année. Une vidéo a été produite.

- L'animation de quatre groupes d'agricultr-ices-eurs,
 - Des groupes d'élevages laitiers en systèmes pâturant
 - Animation : AGROBIO 35, CIVAM AD 56, GAB56
 - Des groupes d'échanges en maraichage
 - Animation = GAB 56

- De l'animation pour de l'échange parcellaire.

B. Les actions collectives 2024 financée avec le budget « Régie »

Plusieurs projets multi partenariaux ont également été portés :

- Une journée de lancement du dispositif d'accompagnement au désherbage mécanique le 15 mars à la CUMA La Laissez-dire de LIMERZEL (56). Ce dispositif, qui vise à réduire l'usage des désherbants, comprend un suivi individuel à la parcelle avec des passages réguliers du technicien pour décider du meilleur moment de passage des outils, et une participation à la prise en charge des passages. 19 agriculteurs ont profité de ce dispositif en 2024.
 - Organisation : Eaux & Vilaine
 - Partenaires : CRAB, GAB 56, FDCUMA







Figure 16 : Journée de lancement du dispositif d'accompagnement au désherbage mécanique le 15 mars à la CUMA La Laissez-dire de LIMERZEL (56)

- La publication d'une lettre mensuelle du RESEAU PATURAGE : 8 éleveuses-eurs de ruminants en système à dominante herbagère sur l'UGVA, ont témoigné sur la conduite de leur troupeau au cours de l'année 2024. Les objectifs de cette lettre sont multiples : produire des références techniques locales, mettre en avant l'expertise des éleveuses-eurs en systèmes herbagers, communiquer sur les expérimentations en cours sur le territoire, apporter des réponses aux porteurs de projets… Le but de cette action est avant tout de promouvoir les systèmes herbagers, essentiels pour la protection de la ressource en eau, et de soutenir les systèmes en place.
 - Organisation : Eaux & Vilaine
 - Partenaires : ADAGE 35, AGROBIO 35, CIVAM AD 56, CIVAM 44, CRAB, EILYPS, FDCUMA, GAB 56, INNOVAL



Figure 17: lettre réseau pâturage

- Après une 1ère édition en 2023, une 2nde journée sur la gestion durable du bocage a été organisée à l'EARL DES POMMIERS (LIMERZEL, 56) en décembre 2024. Le bocage et les haies présentent de nombreux intérêts, et notamment celui de participer à la préservation de la ressource en eau : captation des éléments fertilisants minéraux, freins à l'érosion des sols… Leur gestion est une préoccupation récurrente des agriculteurs, et elle peut représenter un frein à la plantation. Y répondre en donnant des clés de gestion et de valorisation lors d'un évènement apparait comme un levier pertinent à la préservation durable du maillage bocager du territoire.
 - Organisation : Eaux & Vilaine
 - Partenaires : CRAB, FDCHASSE 22, ARGOAT BOIS ENERGIE, ANTOINE COUTON

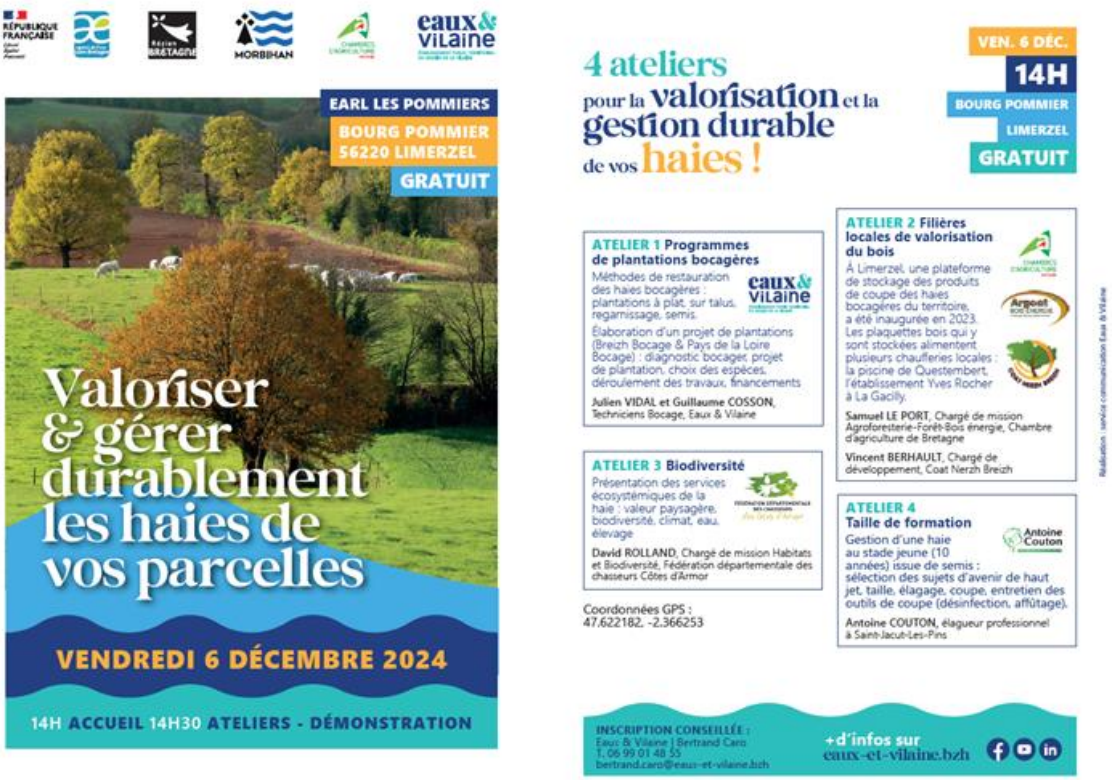




Figure 18 : Un groupe lors de la journée sur la gestion durable du bocage a été organisée à l'EARL DES POMMIERS (LIMERZEL, 56) le 6 décembre 2024

C. Un projet « CAPTAGE » financé dans le cadre d'un partenariat avec EAU DU MORBIHAN

L'EPTB Eaux & Vilaine, et le Syndicat Eau du Morbihan, en vertu de leurs compétences respectives, ont choisi en 2023 de mutualiser leurs actions, pour travailler sur la mise en place d'une protection durable de la ressource en eau destinée à l'alimentation humaine du captage des MOULINS à Rieux (56). Les actions portent sur les périmètres de protection (PPC) du captage, et visent principalement la lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses d'origines agricoles (nitrates et pesticides).

Ce travail, mené en 2024, a permis :
D'actualiser les données et les informations relatives aux activités potentiellement sources de pollutions diffuses et ponctuelles sur le PPC,
De confronter les pratiques actuelles, vis-à-vis des prescriptions précisées dans l'arrêté préfectoral à respectées dans les périmètres,
De sensibiliser les exploitants agricoles des parcelles concernées par le PPC, vis-à-vis des activités potentiellement sources de pollutions diffuses et ponctuelles sur le PPC,
De partager un travail de réflexion partagée avec les exploitants, pour concilier pratiques agricoles et protection de la ressource en eau du captage des MOULINS.

Le travail mené en 2024 avec les 10 exploitations agricoles cultivant les parcelles situées dans les périmètres de protection du captage ouvre sur de nombreuses perspectives : augmentation des surfaces en herbes, échanges parcellaires, expérimentation au désherbage mécanique du maïs, réduction des intrants, transmission-installation.



Figure 19 : La restitution de l'étude de territoire du captage des Moulins a été réalisée le 11 octobre 2024

D. Les actions individuelles 2024 en Maitrise d'ouvrages agricoles associées

70 exploitations agricoles ont bénéficié d'un accompagnement individuel :

- Pour étudier des évolutions de systèmes,
- Pour tester de nouvelles pratiques (ex : le désherbage mécanique du maïs)
- Ou encore pour mieux considérer l'impact de pratiques agricoles sur les milieux aquatiques et la ressource en eau (ex : diagnostic DPR2)

L'accompagnement au désherbage mécanique

L'objectif de cet accompagnement, qui s'adresse aux agricult-eurs-rices conventionnels, est de commencer la gestion adventice de sa parcelle en culture de maïs par le désherbage mécanique et d'aller le plus loin possible tout en gardant la possibilité de décrocher en chimique.



Figure 20 : Démonstration de Désherbage mécanique le 6 juin 2024 à BRUC-SUR-AFF (35)

Le dispositif UGVA comprend le financement d'un accompagnement d'un technicien expert (GAB 56 ou CRAB) et des passages d'outils, sur une surface maximum de 3 ha, et à un plafond de 80€/ha.

En 2024, 19 exploitations agricoles ont bénéficié de ce dispositif.

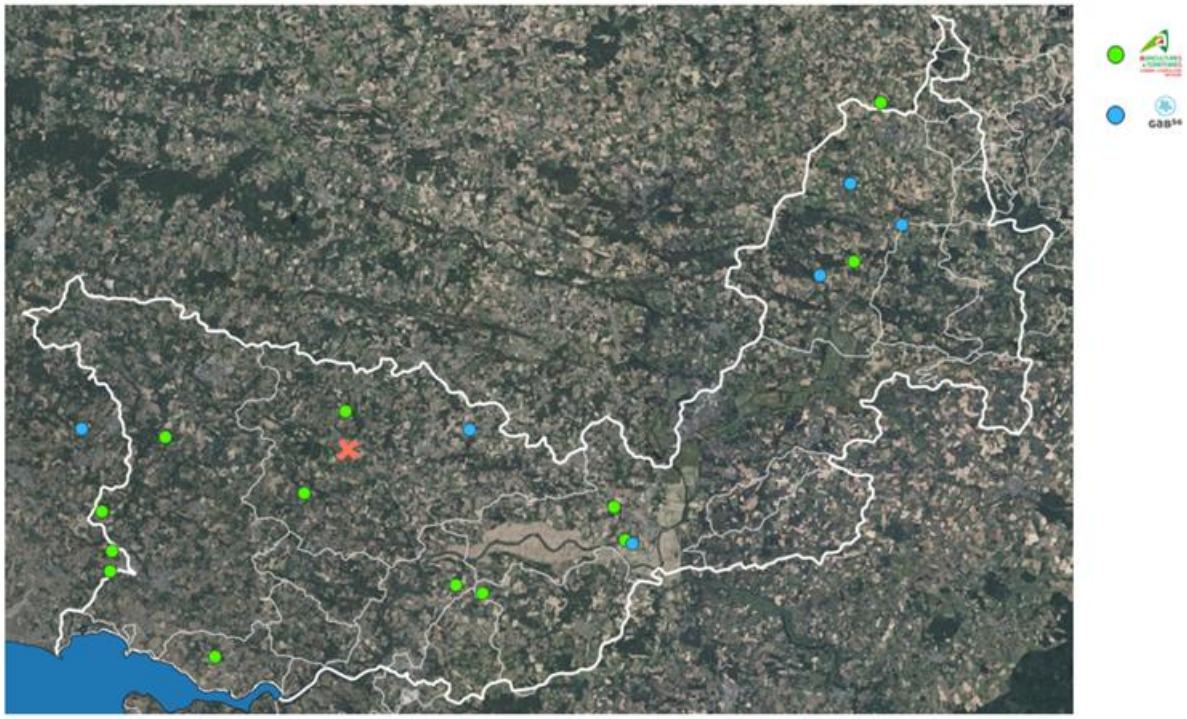


Figure 21 : Localisation des exploitations agricoles de l'UGVA engagées dans le dispositif d'accompagnement au DM du maïs en 2024

Les diagnostics DPR2[1]

Le diagnostic DPR2 repose sur une évaluation sur le terrain des risques de transfert de molécules pesticides des parcelles agricoles. Il peut aboutir à des propositions d'aménagement de parcelles ou à des changements de pratiques (ex : choix de molécules). Le diagnostic est labellisé Ecophyto Bretagne et reconnu par le conseil régional de Bretagne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Sur le captage du LOGO (QUESTEMBERT, 56), la CRAB a réalisé en 2024 15 diagnostics DPR2.

[1] Diagnostic des parcelles à risque de transfert, nommé DPR2 phytos

Les diagnostics MAEC

Les MAEC, Mesures agroenvironnementales et climatiques, font partie du plan stratégique national (PSN) 2023-2027, et sont une composante du 2nd pilier de la PAC. Les MAEC sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires, tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou la lutte contre le changement climatique.

En Bretagne, deux familles de MAEC coexistent :

- Les MAEC Surfaciques (Autorité de gestion : DRAAF Bretagne)
- Les MAEC Régionales dites Non surfaciques (Autorité de gestion : Région Bretagne)

Les MAEC Surfaciques sont mises en place au sein de PAEC territorialisés (Projets agro-environnemental et climatique), zones sur lesquelles les enjeux environnementaux et les pratiques agricoles sont suffisamment homogènes pour rendre pertinente une action ciblée sur un enjeu environnemental bien identifié.

Un PAEC a été élaboré à l'échelle du territoire de l'UGVA (PAEC UGVA).

En 2024, l'enveloppe du PAEC a été plafonnée à 588 000 €. 20 exploitations ont choisi d'engager pour 5 ans :

- L'ensemble de leur exploitation :

 - 8 exploitations en MAEC « HERBIVORES »,
 - 4 exploitations en MAEC « Réduction de l'usage des phytos »,
 - 1 exploitations en MAEC « ARBORICULTURE »
- Des parcelles :
 - Des parcelles situées en zones humides pour 11 exploitations,
 - Des parcelles à enjeux faunistiques pour 5 exploitations.

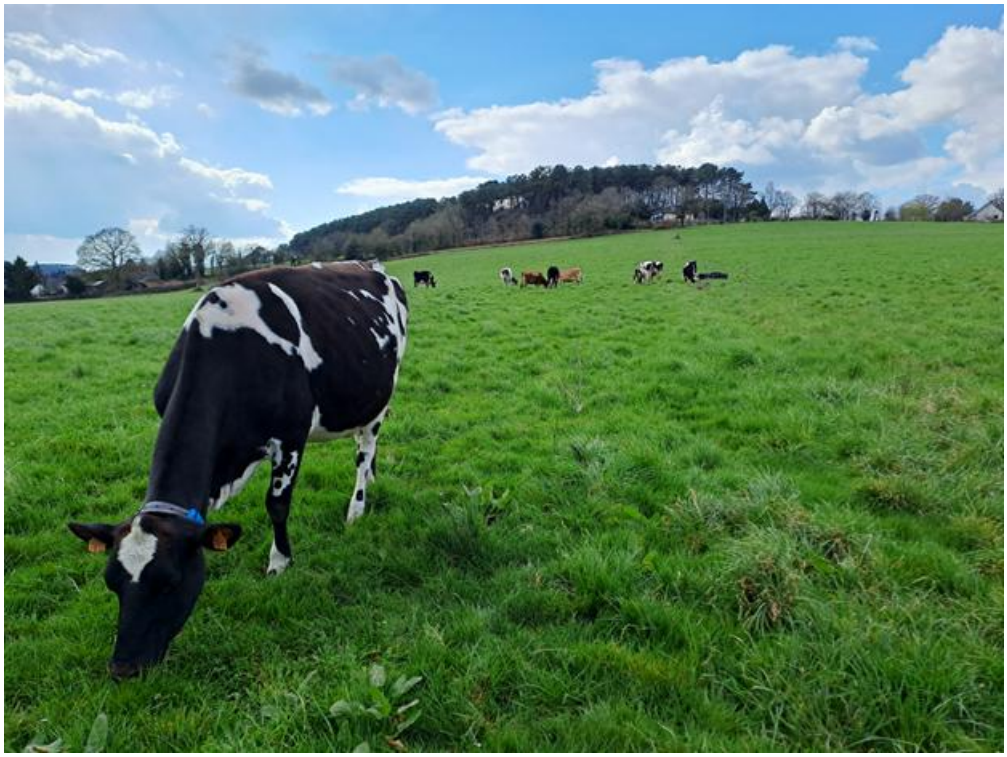


Figure 22 : En 2024, 8 élevages de ruminants se sont engagés a augmenter ou à maintenir une part d'herbe pâturée importante dans les rations pour 5 ans

Les diagnostics SYSTEMES

L'objectif d'un diagnostic système est de simuler l'impact technique et économique d'un changement de pratiques et de stratégie dans le fonctionnement d'une exploitation agricole (ex : augmenter la part d'herbe pâturée dans les rations du troupeau). Ce diagnostic doit par ailleurs :

- Apporter de l'information personnalisée,
- Répondre à toutes les interrogations qu'induisent une évolution du système,
- Proposer un plan d'action.

Cet accompagnement est sans engagement. Il peut être réalisé par le partenaire technique souhaité.

Après cette première phase, il est possible de bénéficier d'un second accompagnement dans la mise en œuvre des actions préconisées.

En 2024, 12 exploitations agricoles ont bénéficié d'un diagnostic SYSTEME, principalement en systèmes bovins lait.

Les diagnostics PHYTO

Le diagnostic PHYTO est porté par la CRAB.

A partir d'un bilan IFT, le diagnostic se déroule en 2 phases :

- Identification des usages les plus problématiques par rapport aux résidus de pesticides et métabolites les plus fréquemment retrouvés dans les masses d'eau locales et eaux destinées à la consommation humaine, aux substances à risque et à la pression parasitaire locale
- Formulation de préconisations, en termes de stratégie de protection des cultures à l'échelle de la campagne et de la succession culturale, pour limiter les usages identifiés comme problématiques en tenant compte des alternatives non chimiques existantes et du risque d'apparition de résistance.

En 2024, 8 exploitations agricoles ont bénéficié d'un diagnostic PHYTO.



Figure 23 : En 2024, 8 exploitations agricoles ont bénéficié d'un diagnostic PHYTO

E. Les actions maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine Opérateur Natura 2000

Campagne MAEC localisées Biodiversité

L'animation du Programme Agro-Environnemental en 2024, ciblé sur les mesures localisées Biodiversité (à la parcelle) sur l'emprise des ZSC Marais de Vilaine et Estuaire de Vilaine, dans l'emprise de l'UGVA, peut se résumer comme suit :

Mobilisation d'un prestataire de service spécialisé Agricole et Biodiversité :

Publication d'une offre de marché public pour la campagne PAC 2024 et 2025, analyse des offres, accompagnement du prestataire tout au long de la campagne pour faciliter les échanges avec les candidats et lever des doutes de diagnostic et type d'engagements. Comme l'an passé, des moyens financiers ont été sollicités et obtenus auprès de l'Agence de l'Eau pour les exploitations situées en Bretagne (lot 1 du marché public) et auprès des services de l'Etat pour ceux de la partie Loire-Atlantique (lot 2 du marché public). Autant d'aspects administratifs chronophages qui ont mobilisé du temps d'agents d'Eaux & Vilaine dans l'intérêt de l'atteinte des objectifs de Directive Habitats-Faune-Flore et de la Directive Cadre sur l'Eau par la préservation des prairies humides et l'absence d'apport d'intrants.

Organisation de la campagne 2024 :

Démarrage de l'accompagnement des agriculteurs candidats le 12 avril 2024. Mise à jour des contacts d'agriculteurs et transmission au prestataire (SCE) de la liste d'exploitants candidats qui avaient fait part début 2024 (une quinzaine au total) de leur souhait d'engagement. Il n'y a pas eu de réunion d'information en 2024.

Accompagnement individuel de certains candidats, relecture des diagnostics d'exploitation et des plans de gestion, enregistrement de chaque candidature pour une communication aux services de l'Etat en septembre 2024 :

Eaux & Vilaine (Unité Biodiversité et l'Unité de Gestion Vilaine Aval) a assuré l'intermédiaire entre des candidats et le prestataire pour faciliter la compréhension des enjeux et des engagements. Des relectures des plans de gestion ont permis de préciser des argumentaires et enjeux écologiques sur certaines parcelles.
Le circuit des signatures des documents imposés tardivement par les services de l'Etat a nécessité l'impression des dossiers de tous les candidats 2024 (une quinzaine), leur envoi postal et réception/enregistrement des candidatures en juillet-aout.

Les **actions transverses**

>>> Les études & l'ingénierie





Types d'action

- Le **soutien technique** à la mise en oeuvre de projets.
- Le **pilotage d'actions émergentes** et de **solutions innovantes**.
- Le **suivi d'études** locales déclinables à l'échelle du bassin.
- La **consolidation des données**.

Bénéfices

- Une **expertise** au service des projets des collectivités et des partenaires.
- De **nouvelles connaissances** autour de la gestion de l'eau sur les territoires (assainissement, pluvial...).
- L'**enrichissement du Centre de ressources** d'Eaux & Vilaine.
- Une **évaluation rendue possible** grâce au suivi des indicateurs.

VIII. LES ETUDES & L'INGENIERIE

A) Suivi Qualité de l'Eau

L'UGVA, située en aval du bassin versant de la Vilaine, couvre un territoire incluant 15 cours d'eau principaux et une grande partie des marais de Vilaine. En 2024, le suivi de la qualité des eaux superficielles a été renforcé pour répondre à un double enjeu : combler le manque de données interprétables sur l'état des masses d'eau, notamment concernant les pesticides, et évaluer l'impact des actions agricoles mises en place pour réduire les pollutions diffuses.

Le programme 2024 a porté sur 16 stations suivies pour les pesticides (128 prélèvements analysant 555 molécules par échantillon) et 15 stations pour la physicochimie (150 prélèvements incluant ortho phosphates, nitrates, phosphore, MES, ammonium, etc.). Des mesures *in situ* (température eau et air, pH, conductivité, oxygénation) ont complété ces analyses à chaque campagne. Les résultats ont révélé des concentrations élevées de pesticides sur les cours d'eau du Moulin Alain et du Heleu, ainsi que des teneurs importantes en nitrates sur le Moulin Alain. À l'inverse, le Lantiern et les Sauvers ont conservé une bonne qualité de l'eau, favorisée par des pratiques agricoles adaptées (systèmes herbagers, 30 % de surfaces en agriculture biologique).

Parmi les **85 molécules détectées**, certaines se distinguent par leur fréquence et leurs concentrations, comme le **Métolachlore-ESA** (métabolite du S-Métolachlore, lié au maïs) ou le **Chlorothalonil R471811** (métabolite du Chlorothalonil, lié aux céréales), dont les usages ont été progressivement interdits. D'autres molécules, comme le **Dicamba** ou la **Mésotrione**, ont été retrouvées ponctuellement à des niveaux élevés.

Les résultats ont été **restitués aux acteurs agricoles** lors de comités territoriaux et d'ateliers techniques, où ils ont servi de support pour **sensibiliser les agriculteurs** aux liens entre pratiques culturales et qualité de l'eau. Une liste des produits commerciaux contenant les molécules détectées a été distribuée, révélant un **manque de connaissance** des utilisateurs sur la composition des phytosanitaires et leurs risques. Ces échanges ont permis de **renforcer l'adhésion** aux objectifs du Contrat territorial de l'UGVA, qui vise une réduction de **25 à 50 % des concentrations de PDOA d'ici 2027**.

En conclusion, le suivi 2024 a confirmé l'utilité du **SQE (Suivi de la Qualité des Eaux)** comme outil de pilotage et de sensibilisation. Il a permis d'affiner la compréhension des pressions agricoles sur les milieux aquatiques et de **justifier la poursuite d'un programme ambitieux** pour préserver la ressource en eau. Les prochaines années seront déterminantes pour évaluer l'efficacité des mesures et **accompagner la transition** vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

B) Profil de vulnérabilité conchylicole

L'année 2024 a constitué une étape clé dans l'élaboration du profil de vulnérabilité conchylicole de la rive nord de l'estuaire de la Vilaine, une démarche engagée par Eaux & Vilaine dans le cadre de sa compétence GEMA sur l'UGVA. Cette étude est inscrite parmi les actions à mettre en œuvre dans le SAGE Vilaine. Elle vise à identifier les sources potentielles de contamination microbiologique affectant les zones conchylicoles, à comprendre leur dynamique à l'échelle du bassin versant et du littoral, et à proposer un programme d'actions hiérarchisé pour garantir la qualité sanitaire des coquillages. L'étude a été attribuée à un groupement de bureaux d'études piloté par Eurêka Mer.

En 2024, deux **COTECH** ont rythmé l'avancée du profil de vulnérabilité conchylicole de la rive nord de la Vilaine.

Le **premier COTECH**, tenu le **4 juillet 2024 à Ambon**, a réuni une large diversité d'acteurs : communes d'Ambon et Damgan, Eaux & Vilaine, Agence de l'eau, Ifremer, Eau du Morbihan, Département du Morbihan, ARS Bretagne, Veolia, SPANC et bureau d'étude Eurêka Mer. Il a permis de cadrer le périmètre d'étude, d'identifier les besoins en données et de programmer les entretiens et collectes d'informations.

Le **second COTECH**, organisé le **17 décembre 2024 à Muzillac**, a mobilisé à nouveau Eaux & Vilaine, Ifremer, Agence de l'eau, ARS, CRC Bretagne Sud, communes du littoral, communauté de communes Arc Sud Bretagne et les bureaux d'étude du groupement. Il a présenté les résultats du diagnostic (hydrologie, climatologie, occupation des sols, assainissement, risques agricoles, usages touristiques) et le modèle de risque de contamination intégrant pluie, vent, hauteur de nappe et déversements. Les échanges ont également mis en avant les enjeux socio-économiques liés au risque de déclassement sanitaire et la nécessité d'affiner l'évaluation des flux de contamination.

En 2024, la démarche a ainsi permis de structurer le recueil de données, d'élargir le périmètre d'étude jusqu'au barrage d'Arzal, de conduire deux journées de repérage terrain, et de préparer la phase 2 dédiée à la hiérarchisation des sources et au futur programme d'actions.

Les **actions transversales**

>>> L'animation territoriale

Actions

- L'**acculturation des acteurs du territoire** (collectivités et partenaires) aux enjeux de l'eau.
- La **sensibilisation** des scolaires et du grand public.
- La **communication** sur les actions portées par Eaux & Vilaine.

Bénéfices

- Les **politiques publiques harmonisées** en cohérence avec le SAGE Vilaine.
- L'**expertise technique d'Eaux & Vilaine valorisée** dans les documents de planification et les études.
- La **compréhension des enjeux de l'eau et une prise de conscience facilitées.**





IX. L'ANIMATION TERRITORIALE

A. Pédagogie

Fin de la convention CPIE Val de Vilaine



3 animations scolaires, 3 écoles

Allaire/Béganne/la Vraie Croix

Complètent l'année scolaire 2023-2024



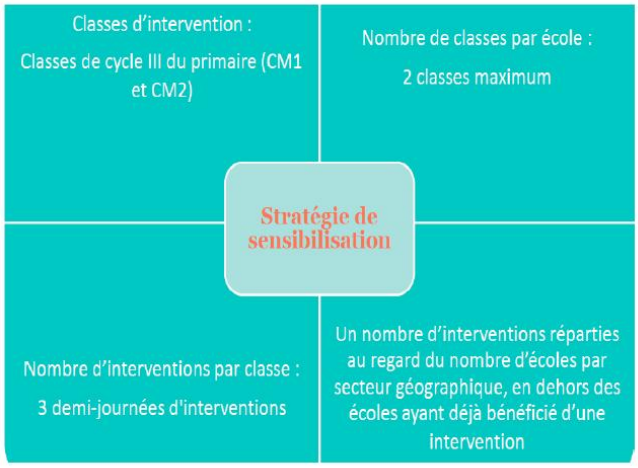
Ateliers de plantation pédagogique grand public 3 chantiers, 29 personnes, 267 ml plantés

Allaire, St Just, Langon



SENSIBILISATION

Programme pédagogique 2024-2025



9 établissements, 11 classes

La Roche Bernard, Noyal-Muzillac, Questembert, Marzan, Billiers, Avessac, Massérac, Plessé

2 associations: Water Family et CPIE Val de Vilaine 65





B. Presse

2024 a été généreusement couverte par la presse locale, que ce soit sur la thématique bocage, milieux aquatiques, ou encore agricole.

Agricole

Désherbage mécanique : agriculteurs sensibilisés

Limerzel—Sensibiliser et inciter au désherbage mécanique des plantations de maïs, c'est l'objectif que s'est fixé Eaux et Vilaine. Une matinée de découverte était organisée vendredi à la Cuma.

C'est à la Coopérative d'utilisation du matériel agricole (Cuma) La Laissez dire, qu'Eaux et Vilaine a organisé, vendredi au matin, une action de découverte et de sensibilisation au désherbage mécanique du maïs à destination des agriculteurs du territoire. L'objectif ? « **Aller le plus loin possible avec le mécanique pour réduire voire annuler les produits de traitement** », explique Bertrand Caro, chargé de mission agricole.

« Améliorer la qualité et la quantité des eaux »

Si cette pratique est déjà acquise chez les agriculteurs convertis en bio, c'est un élément parfois méconnu des autres exploitants. Derrière cette action, un souhait plus large : « **Améliorer la qualité et la quantité des eaux.** » Pour cela, Eaux et Vilaine va accompagner financièrement les agriculteurs « **à raison de 80 € par hectare (ha) pendant trois ans, avec un maximum de 3 ha** », précise Anne Montrelay responsable de l'unité Vilaine aval. Un suivi sera réalisé à terme sur « **la qualité de l'eau en comparaison avec les analyses actuelles** ».

Vendredi matin, une quarantaine d'agriculteurs étaient présents pour découvrir le matériel et les conseils d'utilisation fournis par les différents intervenants : Bertrand Caro, chargé de mission agricole, Clarisse Boisselier de la Chambre d'agriculture, Guillaume Raimbault ; du groupement des agriculteurs biologiques et Olivier Le Mouel, de la Cuma Bretagne.

Quatre outils pour désherber

Quatre outils sont utilisés pour désherber : houe rotative, herse étrille, bineuse, sarcleuse. Du matériel qui est disponible dans les Cuma. « **Il est possible de faire plusieurs passages** », précise Yannick Juhel, agriculteur bio dans la commune, qui utilise cette technique « **depuis sept ans** ».

Le désherbage mécanique est utilisable avec presque tous les types de culture, mais vendredi, le sujet concernait principalement le maïs. « **Le désherbage mécanique demande des techniques spécifiques comme des semis plus tardifs et une plantation plus profonde, pour avoir des plantes plus vigoureuses** », précise Bertrand Caro. Des procédés qui sont bien maîtrisés par certains et moins par d'autres, d'où cette matinée de sensibilisation et d'échange.



Une partie du groupe d'agriculteurs présents, vendredi, à la Coopérative d'utilisation du matériel agricole (Cuma) La laissez dire, pour découvrir les techniques de désherbage mécanique et le matériel qui leur sont associés. | Photo : Ouest France

Figure 24: article de presse sur le désherbage mécanique

Bocage

Sur le terrain de cet éleveur, 350 arbres plantés

Arzal — Dans le cadre du programme Breizh bocage, Eaux et Vilaine a procédé à la plantation d'une haie bocagère à Bilaire, en bordure du terrain agricole de Martial Dubois, éleveur de porc.

Début mars, une haie bordant le terrain agricole de la société civile d'exploitation agricole (SCEA) Dubois a été plantée par Eaux et Vilaine. « **Il y a deux ans, lorsque j'ai demandé le permis de construire pour la mise en place de silos, la mairie m'a demandé de planter une haie autour de la parcelle de 5 hectares »,** explique Martial Dubois, gérant de la SCEA Dubois et éleveur de porcs. « **J'ai pris contact avec Eaux et Vilaine, qui a tout pris en charge : la préparation du sol et du talus, la plantation de 350 arbres et arbustes sur les 500 m de haies. Dans mon cas, cette haie sert de brise vue.** »

« Ces haies luttent contre l'érosion des sols »

Depuis 2019, Eaux et Vilaine a planté 1,7 km de haies à Arzal et 24 km dans le territoire de l'Unité de gestion Vilaine Aval. « **Avec le programme Breizh Bocage, la plantation de haies bocagères tend à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en réduisant les transferts de polluants vers les cours d'eau. Ces haies luttent contre l'érosion des sols et les inondations »,** explique Julien Vidal d'Eaux et Vilaine.

« **Pour certains exploitants, elles protègent les cultures et le bétail (ombrage, brise-vent, effet microclimat). Le paysage est ainsi préservé et la biodiversité favorisée. À plus long terme et selon les essences, ces haies produisent du bois d'œuvre et du bois énergie.** » Ce programme de plantation de haies s'adresse aux exploitants agricoles, aux collectivités territoriales et aux propriétaires fonciers désireux de faire des aménagements bocagers sur le parcellaire agricole.



Martial Dubois, éleveur de porcs, et Julien Vidal, d'Eaux et Vilaine, présentent le projet de plantation de haie bocagère.

| Photo : Ouest France

« Reconstituer du maillage bocager »

« **Depuis plusieurs décennies, le bocage a été fortement modifié dans le paysage breton. Breizh Bocage a pour objectif de reconstituer du maillage bocager »,** détaille Julien Vidal. Quel type d'arbres et arbustes sont plantés ? « **Parmi les essences d'arbres, nous plantons des chênes, des merisiers, des érables et des arbustes tels que des noisetiers, de la bourdaine et du fusain. Nous intégrons des essences plus méridionales compte tenu des changements climatiques,** constate Julien Vidal. **L'entretien des haies est à la charge de l'exploitant.** »

Le financement du programme dans le territoire de l'Unité de gestion Vilaine aval, Breizh Bocage est assuré par le fonds Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural), la Région Bretagne, les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 80 %. Eaux et Vilaine participent à hauteur de 20 %.

Eaux et Vilaine, UGVA, 8, avenue du Pèlerin, à Redon (Ille-et-Vilaine). Tél. 06 98 37 95 78 ; courriel, julienvidal@eaux-et-vilaine.bzh

Figure 25: article de presse sur un projet de plantation de haie

Milieux aquatiques

Pipriac

200 000 € pour remettre en état le ruisseau du Fougeray

Des travaux vont être menés pour remettre en état le ruisseau du Fougeray. Il court au travers du bourg sur 1,5 km. Le projet, à 2 000 000 €, est soutenu par le Fonds vert et l'Agence de l'eau Loire-Atlantique. L'objectif est de remettre en fonction ce milieu naturel et d'aménager de nouveaux espaces publics.

Pascal Bagdian, sous-préfet de Redon ; Jean-François Mary, président de Redon agglomération ; Franck Pichot, maire de Pipriac ; Jean Placines, directeur délégation Armorique agence de l'eau Loire-Bretagne, ont signé, vendredi 18 octobre, une convention.



Pascal Bagdian, sous-préfet de Redon ; Jean-François Mary, président de Redon agglo ; Franck Pichot, maire ; Jean Placines, directeur délégation Armorique agence de l'eau de Loire-Bretagne. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Pourquoi remettre en état ce ruisseau ?

« L'objectif des quatre grands axes de la stratégie nationale de biodiversité 2030 : réduire la pression qui s'exerce sur la biodiversité ; la restaurer ; mobiliser tous les acteurs ; garantir les moyens d'atteindre ces ambitions. La renaturation du ruisseau du Fougeray s'inscrit dans ce projet avec un financement à 80 % du Fonds vert », précise Pascal Bagdian.

Cela permettra au ruisseau du Fougeray de retrouver son lit d'origine.

Une liaison douce

Tout au long de ce ruisseau, une voie douce et des aménagements seront créées afin de proposer une liaison à travers le bourg ainsi que de nouveaux lieux publics consacrés à la détente et aux loisirs avec des espaces de pique-nique, des aires de jeux, un parcours sportif, un verger communal...

« Ce seront de nouveaux espaces de rencontres et d'échanges, d'observation de la nature. Cela va permettre de promouvoir des valeurs paysagères oubliées et le patrimoine naturel de la commune », conclut Franck Pichot.

L'objectif de cette convention Fonds vert pour la renaturation du ruisseau du Fougeray avec son affluent Le Boudrais est que toutes les générations puissent profiter du bien vivre ensemble. Il faudra plusieurs années pour que l'espace puisse retrouver son équilibre. Pour la préparation du chantier, 15 sacs de 200 kg de déchets ont été ramassés.

Figure 26: article de presse Pipriac

C. Panneaux



Panneau de chantier

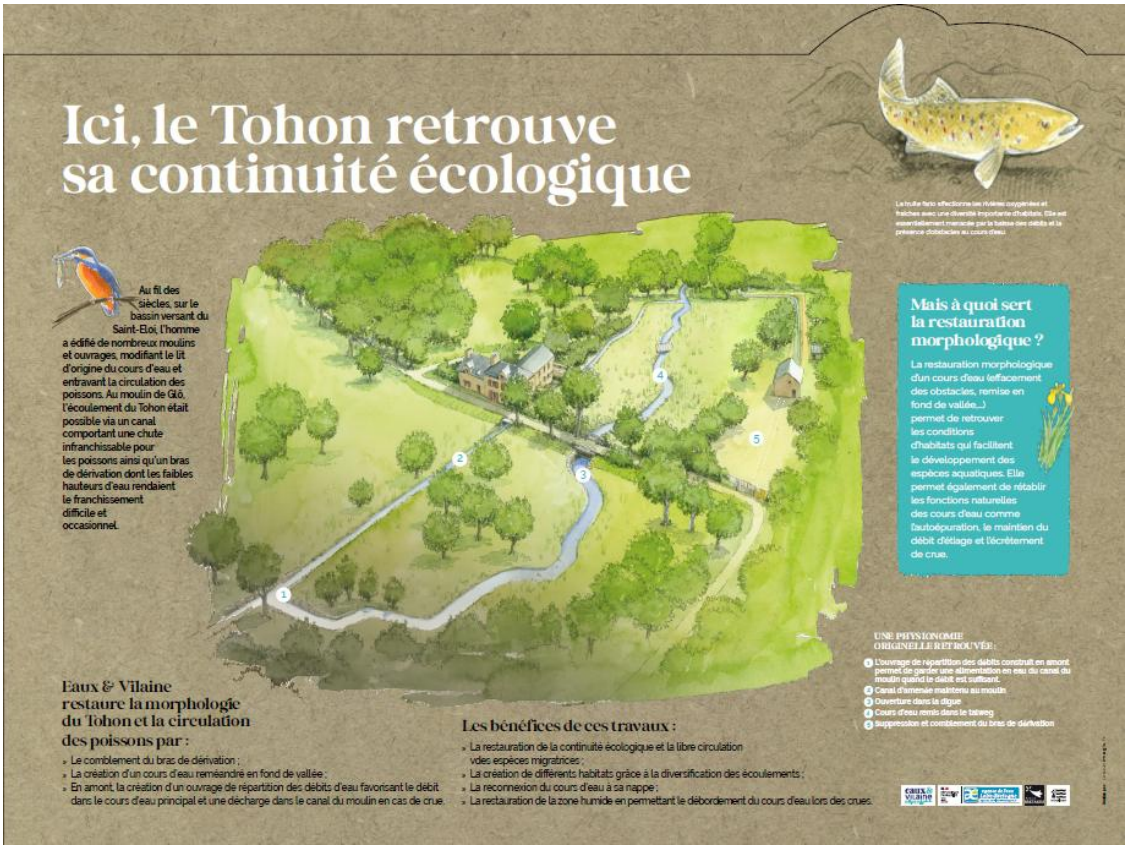
Vidange Célac – Questembert (56)

Figure 27: panneau de chantier du projet de restauration écologique et paysagère du ruisseau du Tohon à Célac - Questembert



Figure 28: panneaux de chantier du projet de réaménagement paysager à Pipriac

Figure 29: Panneau pédagogique sur la restauration du site du Moulin de Glô, à Questembert (56)





D. Communication institutionnelle

Afin d'améliorer la visibilité et l'identification d'Eaux & Vilaine, plusieurs outils de communication externe ont été réalisés.

Figure 30: Plaquette de présentation de l'UGVA :



Figure 31: Fiche contact de l'équipe de l'UGVA :



Figure 32: Roll-up de présentation de l'UGVA :



E. Newsletter

Figure 33: 3 lettres Inf'Eaux parues en 2024 :



F. Visites de sites

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, une visite du ruisseau de La Belle Perche à Saint-Ganton a été organisée le samedi 23 mars par l'unité de gestion Vilaine aval d'Eaux et Vilaine. Ce ruisseau, en mauvais état écologique, nécessitait des actions de restauration. Une seconde visite a eu lieu aux Sauvers, à La Chapelle-de-Brain, où un cours d'eau restauré a été présenté. L'objectif était de sensibiliser les habitants aux enjeux de la qualité de l'eau, en illustrant la différence entre un cours d'eau dégradé et un ruisseau restauré, et en mettant en avant les actions menées.



Figure 35 : affiche de l'événement

Avant et après restauration de cours d'eau : visites à Saint-Ganton et La Chapelle-de-Brain samedi 23 mars

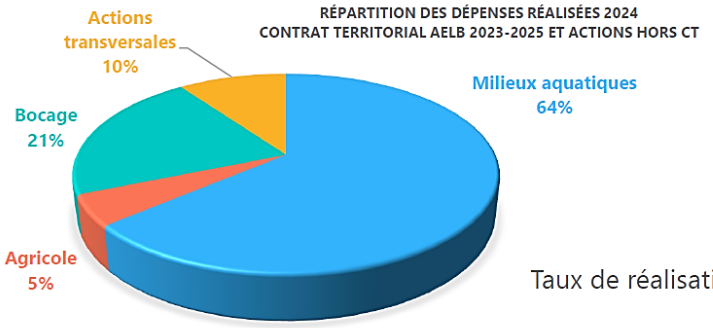
Eaux & Vilaine organise samedi 23 mars la découverte de chantiers de rénovations de cours d'eau, l'un à venir, l'autre réalisé il y a deux ans, où la nature a reprises ses droits.



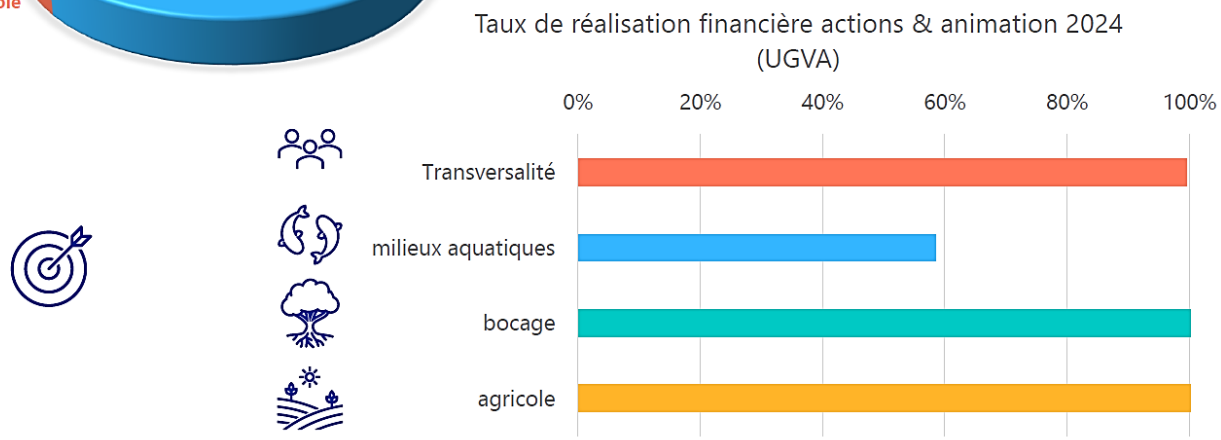
Gabriel Zerr, technicien milieux aquatiques d'Eax & Vilaine devant des méandres restaurés du Sauvers, à La Chapelle-de-Brain, en aval du bourg de Brain-sur-Vilaine. (©Les Infos du Pays de Redon / Gwenaël Merret)

Figure 34 : article de presse sur l'événement

X. BILAN TECHNICO-FINANCIER

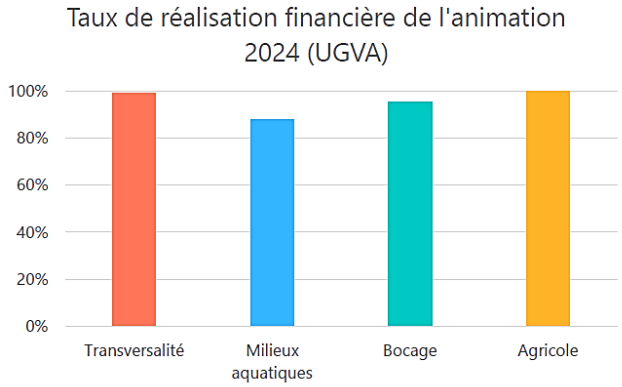


72

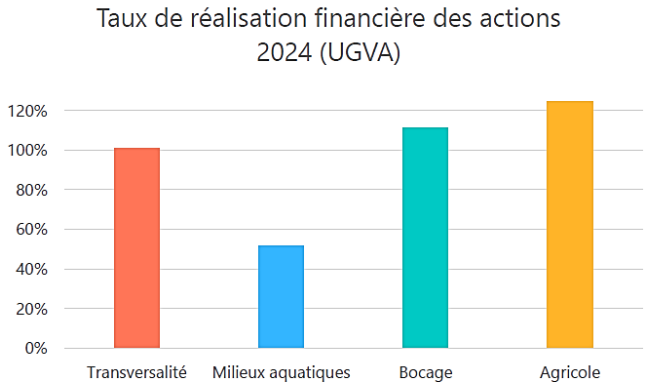


BILAN 2024

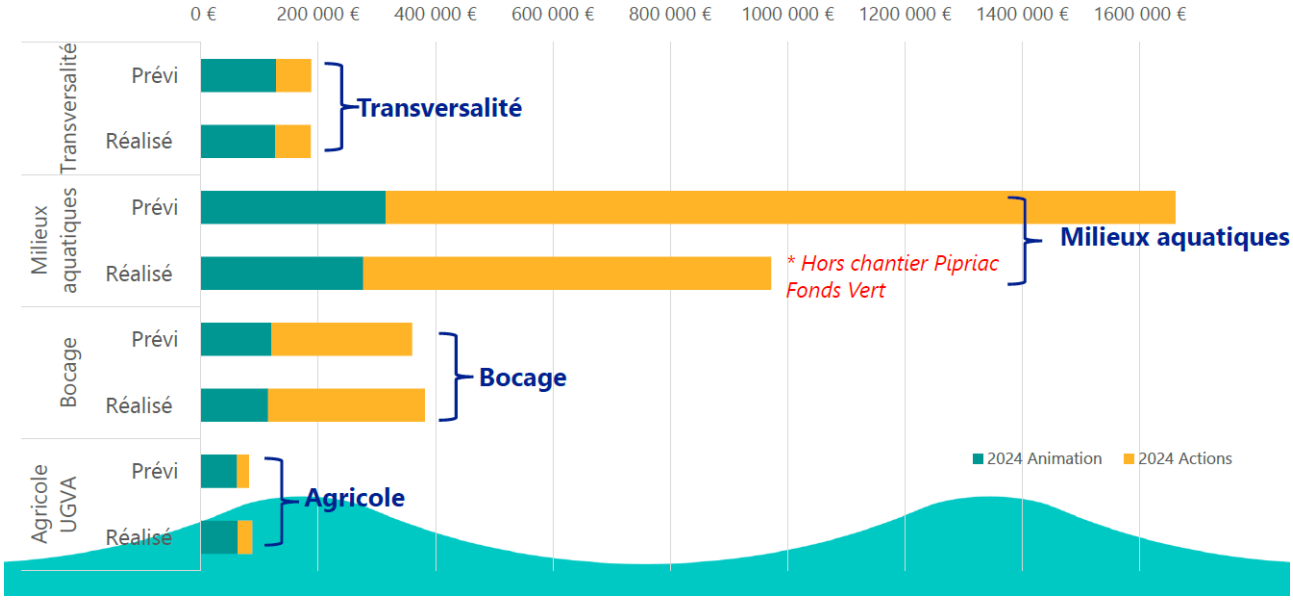
73



Equipe complète en 2024



Travaux milieux aquatiques dépendant de la concertation
Projets transversaux pluriannuels chronophage en étude & concertation


0 €
200 000 €
400 000 €
600 000 €
800 000 €
1000 000 €
1200 000 €
1400 000 €
1600 000 €
Transversalité
Prévi
Réalisé
Transversalité
Milieux aquatiques
Prévi
Réalisé
Milieux aquatiques
* Hors chantier Pipriac Fonds Vert
Bocage
Prévi
Réalisé
Bocage
Agricole UGVA
Prévi
Réalisé
Agricole
2024 Animation
2024 Actions

XI. ANNEXES

Articles de presse parus en 2024

Près de Redon. Désherbage du maïs : l'utilisation d'outils mécaniques au bon moment

Eaux & Vilaine et le syndicat mixte grand bassin de l'Oust ont organisé une demi-journée thématique à l'attention de la profession agricole pour découvrir le désherbage mécanique.



Après-midi dédié au désherbage mécanique du maïs à Bruc-sur-Aff. ©Eaux et Vilaine

Préserver l'eau en qualité et en quantité : le désherbage mécanique du maïs pour diminuer les pesticides

Eaux & Vilaine et le Grand Bassin de l'Oust ont organisé une présentation des techniques de désherbage mécanique du maïs, à Bruc-sur-Aff, le 6 juin 2024.



La herse étrille, l'une des techniques de désherbage mécanique présentées à Bruc-sur-Aff. (©Les Infos du Pays de Redon / Nolwenn Huchet)

EAUX ET VILAINE. Désherbage du maïs : l'utilisation d'outils mécaniques au bon moment

BRUC-SUR-AFF

Dans la perspective de faire évoluer les pratiques agricoles sur le bassin de la Vilaine, Eaux & Vilaine et le syndicat mixte grand bassin de l'Oust, aux côtés des partenaires agricoles, ont organisé une demi-journée thématique à l'attention de la profession agricole pour (re) découvrir le désherbage mécanique.

Plusieurs acteurs publics interviennent dans le domaine de l'eau, de l'échelle communale jusqu'aux services de l'État, en passant par la commission locale de l'eau (CLE).

L'établissement public territorial qui fait le lien entre tous ces acteurs sur le bassin de la Vilaine, grâce à sa vision globale et à son expertise, est Eaux & Vilaine. Chef de file des enjeux liés au bassin de la Vilaine, l'EPTB Eaux & Vilaine a pour objet d'impulser et de coordonner la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant, de favoriser la gestion équilibrée et durable de l'eau, de concourir à la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



Après-midi dédié au désherbage mécanique du maïs à Bruc-sur-Aff. Eaux et Vilaine

Parmi les grandes missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du schéma d'aménagement de gestion de l'eau (SAGE) sur le bassin-versant de la Vilaine (11 000 km²).

Organisation territoriale

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sur le bassin de la Vilaine sont assurées par plusieurs opérateurs dont le syndicat mixte du grand bassin de l'Oust. Son territoire, situé à l'ouest du bassin de la Vilaine, s'étend sur 284 500 ha, soit 4 640 km de cours d'eau sur le territoire de l'Oust, affluent de la Vilaine.

Préservation de la ressource en eau

Dans un contexte de changement climatique et d'accroissement de la population, la préservation de l'ensemble des ressources en eau apparaît stratégique pour le développement de la région. Parmi les actions menées, diminuer l'usage des pesticides est un enjeu fort pour la qualité de l'eau à l'échelle du bassin-versant de la Vilaine.

Désherbage mécanique

Dans la perspective de faire évoluer les pratiques auprès de la profession agricole, Eaux & Vilaine et le syndicat mixte du grand bassin de l'Oust, avec l'appui de partenaires techniques, la chambre régionale d'agriculture, le groupement d'agriculteurs biologiques du Morbihan et AGROBIO 35, ont proposé un après-midi dédié au désherbage mécanique du maïs, sur une parcelle du GAEC de la Picrière, à Bruc-sur-Aff.

Au programme : l'utilisation d'outils mécaniques au bon moment : observer la culture du maïs, ses différents stades, le développement des adventices et anticiper le passage d'outil, (houe rotative, bineuse) pour désherber le maïs.

Eaux et Vilaine

Acteur institutionnel sur le bassin-versant de la Vilaine, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, la préservation de la qualité des milieux, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral.
Plus d'infos sur eaux-et-vilaine.bzh/

Questembert

1 200 plants ont retrouvé le sommet de leur talus



Les responsables et élus du territoire d'Eaux et Vilaine Aval, accompagnés de Francis Roy et Laurence Marchadour (au centre), du Gaec du Paturage, ont fait le point sur l'avancée des plantations. | PHOTO : OUEST FRANCE

Vendredi, au Gaec du Paturage, à la Grée Michel, 1,7 km de haies a été planté sur une parcelle de 8,5 ha en conversion biologique depuis deux ans. Elle appartient à Francis Roy et Laurence Marchadour. Leur ferme est **« bio depuis 18 ans »**.

Soutenus par le programme Breizh Bocage, ils ont découpé la parcelle en cinq avec des haies bocagères. Leurs raisons ? **« Les haies apportent de l'ombre, retiennent les terres, et drainent l'eau**, explique Francis Roy. **Elles captent aussi du CO2. C'est important en tant qu'éleveur de bovins et donc producteur de méthane. »**

Une démarche déjà réalisée plusieurs fois par la ferme bio. **« Quand on achète une parcelle, on plante des haies. Ici, dans les années 1950, il y en avait »**, poursuit l'exploitant.

« Les plantations sont intégralement prises en charge par Breizh Bocage, explique Julien Vidal, technicien d'Eaux et Vilaine. **Nous choisissons des espèces locales : chênes verts, noisetiers, charmes, pommiers sauvages... »** Ainsi, vendredi, 1 200 plants ont retrouvé le sommet de leur talus, comme avant.

Depuis 2015, le programme Breizh Bocage, porté par Eaux et Vilaine Aval, avec le soutien financier de l'Europe, la Région Bretagne et le Département, a permis **« de planter plus de 70 km de haies bocagères dans le territoire »**, précise Julien Vidal.

FÉGRÉAC

La commune soutient et encourage le « Liger bocage »



Liger Bocage à Fégréac : Guillaume Cosson, Régis de Barmon, Catherine Laillé et Fabrice Sanchez. Photo Presse Océan

Après l'inventaire bocager validé et annexé au Plan local d'urbanisme en 2021 et la réunion d'information « Inventaire bocager » du 2 février 2023, la campagne de plantation lancée par la municipalité de Fégréac et portée par Eaux et Vilaine, est en cours.

Cinq projets actuellement pour 2,6 km.

La semaine dernière, M. Régis De Barmon, éleveur de vaches limousines, éligible au dispositif « Liger bocage », a accueilli sur l'une de ses parcelles plusieurs essences d'arbres locaux : *« Un atout indéniable »*.

Destiné aux exploitants agricoles, aux collectivités territoriales, aux établissements d'enseignement agricoles, aux associations et aux propriétaires fonciers désireux de faire des aménagements bocagers sur le parcellaire agricole, ce dispositif valorisant le patrimoine naturel des communes, est financé à 100 % (80 % par des fonds Feader (EU), la Région et l'Agence de l'Eau, 20 % par Eau et Vilaine).

Pour découvrir ce programme de plantation qui reconstitue du maillage bocager, améliore la qualité de l'eau, lutte contre l'érosion, protège les cultures, préserve les paysages, favorise la biodiversité, et produit du bois d'œuvre et d'énergie, contactez : Guillaume Cosson, technicien bocage d'Eaux et Vilaine (guillaume.cosson@eaux-et-vilaine.bzh ; tél. : 06 14 97 65 90) ou Aëlig Thomas de Chère Don Isac (aelig.thomas@ cheredonisac.fr ; tél. : 07 71 32 76 94).

Plus d'information : eau-et-vilaine-bzh (Milieu naturel : Bocage).

Avenir de l'étang de Célac, la concertation débute

Questembert — Tenu de mettre en conformité le cours d'eau du Tohon, également appelé Saint-Éloi, la commune lance une consultation avec la population. Rendez-vous samedi 24 février.

Le projet

Lundi, le maire, Boris Lemaire ; Joël Triballier, vice-président de Questembert communauté ; Anne Montrelay, responsable du comité de gestion Vilaine Aval, et des élus, ont présenté la démarche de concertation avec la population concernant le devenir du site de Célac et la restauration du cours d'eau du Tohon ou Saint-Eloi.

Le projet inclut une restauration morphologique et paysagère du cours d'eau, qui met en cause l'avenir de l'étang de Célac. La maîtrise d'ouvrage est confiée à Eaux et Vilaine (Établissement public territorial du bassin de La Vilaine). L'objectif est **« de rétablir la continuité écologique et le fonctionnement naturel du cours d'eau pour atteindre le bon état des masses d'eau, prescrit par la réglementation européenne »**, explique Anne Montrelay.

« C'est une zone qui dysfonctionne », poursuit le maire, Boris Lemaire. Faible niveau d'eau, envasement, appauvrissement de la biodiversité, présence de carnassiers qui dévorent les larves aquatiques... sont parmi les problèmes. Contrainte par les normes européennes sur la qualité de l'eau, la municipalité est en obligation d'agir. **« Aujourd'hui, l'étang n'est plus qu'un miroir d'eau. Réaménagé, il aura les mêmes avantages, mais avec plus de biodiversité »**, avance Joël Triballier.



La partie zone humide de l'étang ou se jette le Tohon, à Questembert, a un niveau d'eau très faible et une végétation en baisse. | Photo : Ouest France

« Une page blanche »

Deux cabinets sont missionnés par Eaux et Vilaine : le cabinet Hardy environnement, qui va s'occuper des travaux de restauration morphologique sur le ruisseau, et le cabinet AGPU paysage et urbanisme, qui traitera de la partie paysagère. Plusieurs scénarios sont attendus pour fin juin et seront ensuite soumis à validation.

« Pour l'instant rien n'est arrêté, c'est une page blanche à écrire avec la population » et les différents acteurs du site : Amicale cycliste, pêcheurs, établissements scolaires... **« Nous souhaitons recueillir les attentes et idées des habitants face aux contraintes techniques du cours d'eau et de sa remise en état. »**

Une réunion de concertation est donc prévue samedi 24 février, de 10 h à 12 h. Elle se déroulera en deux temps, d'abord au lycée Marcellin Berthelot, puis sur le site. **« Nous attendons les idées des habitants »**, espère Anne Montrelay. **« L'objetif, c'est d'améliorer la qualité du Saint-Éloi et de l'espace public »**, poursuit Boris Lemaire. Ainsi, l'étude paysagère prendra également en compte l'aire de camping-car, pour créer un ensemble cohérent.

Samedi 24 février, de 10 h à 12 h, réunion de concertation autour du site de Célac. Rendez-vous salle polyvalente du lycée Marcellin Berthelot.

L'avenir de l'étang de Célac divise les habitants

Questembert — La municipalité travaille sur le futur aménagement du site. Dans ce cadre, elle a organisé une réunion de concertation, samedi. Près de 200 personnes y ont pris part.

La réunion de concertation concernant le devenir de l'étang de Célac et de son futur aménagement paysager, proposée par la municipalité à la salle polyvalente du lycée Marcellin-Berthelot, a réuni près de 200 habitants dans la matinée, samedi.

Pour rappel, ce projet souhaité par la municipalité, vise à une restauration morphologique et paysagère du cours d'eau. Elle a fait le choix de la suppression de l'étang.

« Restaurer le cours d'eau dans son état naturel »

Si une partie des personnes présentes avait l'intention de remettre en cause sa suppression, un élu a coupé court d'emblée : **« La suppression est actée »**. Pour le maire, Boris Lemaire, **« ce plan d'eau dysfonctionne »**.

Anne Montrelay, responsable de l'Unité de gestion Vilaine aval d'eaux et vilaine (UGVA) a précisé que **« l'objectif est la restauration du cours d'eau dans son état naturel. Cela s'inscrit dans un cadre réglementaire »**.

Simon Loimard, chargé de mission à l'UGVA, a complété : **« Ce plan d'eau est inscrit au référentiel national des obstacles à l'écoulement, ainsi qu'en liste 1 et 2 du classement préfectoral pour la protection des poissons migrateurs. »**

Anthony Barnou du cabinet AGPU urbanisme et paysage, en charge des études du projet, a rappelé que ces dernières n'ont pas encore démarré. **« Notre objectif est de recueillir les attentes. »**

Le maire a ensuite précisé le calendrier de la concertation, avec **« en avril, des ateliers participatifs autour de trois scénarios d'aménagement paysager »**. Suivi en juin, **« de la consultation de la population sur le choix d'un scénario »**.

Le chantier de renaturation devrait commencer en juin 2025, après une mise à sec de l'étang qui débutera en octobre 20. Le projet concerne trois zones : la zone humide et boisée en amont de l'étang, la zone de l'étang elle-même, et l'aire de camping-car. De nombreuses informations et explications ont été délivrées, avant de donner la parole à la salle.

Des positions partagées

Elles ont porté sur la pêche, les oiseaux et leur devenir et sur la suppression de l'étang. Didier Christin, président de l'Association de sauvegarde environnementale de Célac (Asec) a réagi : **« Notre objectif, c'est le maintien de l'étang. Il faut qu'il puisse perdurer mais dans de bonnes conditions. C'est possible d'intégrer l'étang dans la rivière en modifiant un certain nombre de choses. »**

Le conseiller municipal d'opposition Frédéric Poeydemenge, a demandé pour sa part **« une consultation citoyenne sur le projet : pour ou contre. »** D'autres avis se sont exprimés en faveur de la décision prise par la municipalité. **« Je suis tout à fait favorable à la remise en état du Tohon, laissons faire la nature »**, avance un habitant. **« Les habitants sont-ils prêts à payer sur leurs impôts le maintien de celui-ci ? »**, a alors questionné le maire.

Il a par ailleurs évoqué l'étude menée en 2017 qui avait abouti aux mêmes conclusions. L'équipe de Marie-Annick Marin, maire d'alors, avait abandonné le projet devant l'augmentation du budget de travaux et la baisse drastique des subventions.

Au fil des questions et des interventions, les positions s'expriment sans s'affirmer pleinement. Mais il est certain que le projet divise.

La visite sur site apporte de nombreuses idées

Après la réunion, une quarantaine d'habitants ont participé à la visite sur site. En raison de la météo, beaucoup se sont désistés.

En faisant le tour de l'étang, chacun a pu apporter ses propositions : **« un théâtre de verdure »** ; **« des espaces de jeux pour les enfants : ping-pong, échecs... »** ; **« il faut rendre ce lieu plus convivial, qu'il y ait de la vie, pas que de la promenade »**.

Sans oublier, des espaces pique-nique ou barbecue, et des idées d'abris sont lancés. **« Les jardins sont de plus en plus petits, c'est difficile pour une réunion familiale »**, a assuré un habitant présent.

Autre point qui a fait réagir, la faune et la flore qui a fait l'objet de remarques, mais difficile à se projeter en l'absence d'un élément de visualisation.

Concernant la zone humide, la rendre plus facilement accessible à la promenade est venu dans les discussions. **« Peu de gens y vont en réalité »**, a reconnu une personne présente. Enfin, il a été question de l'utilisation du site par le cyclo-cross, avec la création d'une ligne droite de départ plus importante qui permettrait **« à la compétition de changer de catégorie. »**

Tout au long de la visite, le cabinet AGPU et les techniciens d'Eaux et Vilaine ont pris note des propositions. Rendez-vous en avril prochain pour les ateliers participatifs.



Près de 200 personnes ont participé, samedi matin, à la réunion de concertation sur le devenir de l'étang de Célac à la salle polyvalente du lycée Marcellin-Berthelot. | Photo : Ouest France



Anne Montrelay, responsable de l'UGVA, et Simon Loimard, chargé de mission, ont apporté de nombreuses précisions sur le cadre réglementaire et les raisons de la renaturation de l'étang de Célac. | Photo : Ouest France



Une quarantaine de personnes ont participé à la visite sur site samedi après la consultation. L'aire de camping-car a fait l'objet d'une discussion concernant les aménagements possibles. | Photo : Ouest France



Le cabinet en charge des études du site, AGPU urbanisme et paysage et les techniciens d'Eaux et Vilaine, ont recueilli les propositions des habitants durant la visite sur site, samedi matin. | Photo : Ouest France

Les scenarii pour les abords de l'étang de Célac

La vidange de l'étang de Célac est commencée. Le conseil a dévoilé les trois scenarii d'aménagements paysagers, en présence de représentant d'Eaux et Vilaine. Parmi les points importants, **« la préservation intégrale des zones actuelles de promenade »**, a précisé le maire, Boris Lemaire.

Des passerelles en bois traversantes seront installées afin de permettre une immersion et des vues différentes du site. L'accent sera mis sur les bancs, les tables de pique-nique et les équipements permettant **« une appropriation par la population et de la convivialité ».**

C'est dans la zone constituée par l'aire de camping-car, qui accueille **« entre huit et dix utilisateurs en étalement sur l'année »**, que les propositions sont plus riches : aire de jeux pour les enfants, espace barbecue, départ des circuits de randonnées...

Les trois scenarii seront à découvrir intégralement dans un livret de présentation qui sera distribué à la population. Une réunion publique sera organisée le 3 novembre. Enfin, le vote sera réalisé entre le 14 et le 24 octobre, pour un résultat annoncé début novembre.

Frédéric Poeydemenge, élu de l'opposition, est revenu sur sa demande : **« Que la population ait à se prononcer sur le maintien ou la suppression de l'étang. » « Vous ne voulez pas voir la décision prise et l'accepter,** a rétorqué le maire. **Tout ne passe pas par la démocratie directe. Il y a aussi des instances qui décident. »**

Concernant la partie budgétaire, les trois scenarii s'échelonnent de 225 000 € (scénario 1) à 530 000 € (scénario 3), pour le plus complet et le plus ambitieux.

Concernant de l'entretien des lieux, **« une gestion différenciée suivant les zones »** a été annoncée. Au sujet des financements : **« les perspectives sont variables suivant le projet de renaturation. Nous estimons à 80 % de subventions entre le Département et l'Agence de l'Eau. Il y a beaucoup de pistes possibles, nos décisions conditionneront les financements. »**

Anne Montrelay informe le conseil que **« nous n'allons plus vers des scénarios qui ne soient pas ambitieux ».** Anthony Lecointre, conseiller, rebondit : **« Ce que vous dites, c'est que c'est un projet ambitieux et utile pour les générations futures ! »**

N'ayant pas à se prononcer le débat, le conseil s'est clos en attente du résultat du vote de la population.

Avant et après restauration de cours d'eau : visites à Saint-Ganton et La Chapelle-de-Brain samedi 23 mars

Eaux & Vilaine organise samedi 23 mars la découverte de chantiers de rénovations de cours d'eau, l'un à venir, l'autre réalisé il y a deux ans, où la nature a reprises ses droits.



Gabriel Zerr, technicien milieux aquatiques d'Eax & Vilaine devant des méandres restaurés du Sauvers, à La Chapelle-de-Brain, en aval du bourg de Brain-sur-Vilaine. (©Les Infos du Pays de Redon / Gwenaël Merret)

Saint-Ganton

Visite du ruisseau de La Belle Perche, sa



Le ruisseau de La Belle Perche est un cours d'eau dégradé. Une visite y est organisée par Eaux et Vilaine dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, samedi 23 mars, à 10 h. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Samedi matin, dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, l'équipe de l'Unité de gestion Vilaine aval d'Eaux et Vilaine propose aux habitants du territoire de découvrir l'enjeu de la restauration de cours d'eau du ruisseau de La Belle Perche.

« Nous organisons deux visites sur sites : le ruisseau de La Belle Perche, à Saint-Ganton, qui est un cours d'eau dégradé. Pour le ruisseau Les Sauvers, à La Chapelle-de-Brain, il s'agit d'une section d'un cours d'eau restauré », explique Aurélie Dréan, chargée de communication.

Seules 3 % des masses d'eau présentes sur le département d'Ille-et-Vilaine sont en bon état écologique. L'eau va devenir une ressource précieuse, voire rare, **«sa qualité mérite toute notre attention et action».** C'est un défi pour Eaux et Vilaine : il vise la reconquête du bon état de l'eau. **« Les actions portent sur la restauration des cours d'eau, la reconstitution du bocage, l'accompagnement à l'évolution des pratiques agricoles, l'accompagnement des collectivités et la sensibilisation du grand public face à ces enjeux »,** poursuit Aurélie Dréan. Le ruisseau de La Belle Perche a été déplacé, curé, reprofilé, au moment des travaux du remembrement.

Samedi 23 mars, à 10 h, visite organisée par Eaux et Vilaine dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau. Information : tél. 06 13 71 49 43.

Célac vidé, 800 kg de poissons sortis de l'eau

Questembert – En deux jours, gardons et carpes ont été pêchés, triés et mis en cuves pour être relâchés. Une fois l'étang supprimé, le Tohon devrait plutôt attirer truites et poissons migrateurs.

« Oh, il n'y a plus d'eau ! » Jeudi, les promeneurs sont interloqués devant l'étang de Célac. À terme, cet étang n'en sera plus un et la rivière du Tohon retrouvera son lit. En attendant, depuis cette semaine, l'étang est à sec. Mercredi et jeudi, juste avant qu'il n'y ait plus d'eau… il fallait bien s'occuper du sort des poissons. Une pêche de sauvetage a donc été programmée.

En deux jours, **« on a récupéré plus de 800 kg. Dont environ 550 kg de gardons, 200 kg de carpes, un peu de perches et de goujons et quelques anguilles. Ça fait plusieurs milliers de poissons »**, juge Philippe Rélot, pisciculteur à Missiriac, pendant que ses collègues récupèrent les derniers spécimens. Cinq personnes de son entreprise et deux de la Fédération de pêche ont participé à l'opération. **« Une telle quantité, c'est assez exceptionnel,** glisse le pisciculteur. **C'est sans doute parce qu'il n'y a pas de cormoran ou d'autres prédateurs ici, car entre les piétons et la route, c'est fréquenté. »** Quand ils ne battent rien et pour des pêches de sauvetage (sécheresse) ou des suppressions d'étangs, **« parfois on ne récupère que 20 kg ! »**

Senne et pêche électrique

À Célac, les pêcheurs sont entrés en action quand il ne restait plus que 50-60 cm d'eau au lieu d'1,50 m **« quand les poissons ne pouvaient plus trop se réfugier dans les berges »**. Le niveau continuant à baisser (lire par ailleurs), ils étaient donc presque tous au même endroit. Il n'y avait plus qu'à « utiliser des filets et une senne de 50 m (filet avec flotteurs en surface et cordes plombées). De son côté, la Fédé a pêché à assez fait des pêches électriques, avec un courant qui paralyse le poisson quelques secondes.

Sitôt sortis de peu d'eau, les poissons ont été mis sur des tables de tri, pour éliminer les perches soleil, perches et jolies… mais nuisibles. **« Elles mangent les alevins d'autres poissons. »** Puis les voilà de nouveau dans l'eau, mais dans ces grandes cuves **« où l'on règle le débit d'oxygène »**, montre Philippe en levant le couvercle, dévoilant de fort belles prises. En quatre kilomètres, tous ces poissons ont été emportés pour être relâchés à l'étang de La Vraie-Croix et à l'étang de Pen-Mur, à Mustéac. Pendant deux jours, des pêcheurs ont retiré **« des curieux, des gamins, des écoles, et des pêcheurs eux-mêmes étonnés de la quantité qu'on a sortie »**, sourit Philippe.

Cette pêche « miraculeuse » pourrait finir de convaincre les partisans de l'étang. **« On a des gardons et carpes vivant bien là où il y a peu d'oxygène et beaucoup de boue »**, explique Simon Lorand, chargé de mission d'Eaux et Vilaine. Sauf que **« normalement, sur le Tohon, on devrait avoir plutôt des truites, des vairons et loches. »** Or sur les 800 kg, pas un seul poisson migrateur. Quand le Tohon retrouvera normalement, ils devraient rejoindre leurs écoliers **« et recoloniser ce cours d'eau dans quelques mois ».**

Dossier : Sylvie RIBOT.



Nolan Ballet et Jean-François Rolland, deux des salariés de la société Rélot, avec quelques-unes des grosses prises.

(Photo : Ouest-France)



Philippe Rélot et Nolan Ballet avec le grand filet qui permet de récupérer la plupart des poissons.

(Photo : Ouest-France)



Le Tohon a commencé à retrouver son lit naturel. Il va s'élargir et l'eau.

(Photo : Ouest-France)

Comment l'étang de Célac a-t-il été vidé ?



Simon Lorand, chargé de missions Eaux et Vilaine, à l'endroit où les pêcheurs ont été entendus avec à peu près que l'étang s'écoule d'une pente.

(Photo : Ouest-France)

À la place de l'étang, le Tohon, une zone humide, des pontons…

La réunion de jeudi a beau porter sur les scenarii d'aménagements des abords du futur ex-étang de Célac, l'étang en lui-même revient souvent dans les explications. Surtout que pour les Questembertois, c'est maintenant du concret puisqu'il a été vidé cette semaine ! Dès le début, Boris Lemaire, le maire, et Simon Lorand, chargé de mission à Eaux et Vilaine, rappellent que la suppression de l'étang répond à une directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne. Il doit disparaître pour que le Tohon puisse à nouveau couler, pour le bon état écologique des masses d'eau et les poissons migrateurs. **« Dans le Morbihan, une vingtaine d'étangs vont disparaître pour les mêmes raisons »**, contextualise Boris Lemaire.

Grenouilles et libellules

Sur l'aménagement de la zone aquatique, porté par Eaux et Vilaine, le Tohon coulera de nouveau sur 440 m en amont et sur 350 m, là où était l'étang. À proximité immédiate, une zone humide va se recréer naturellement sans avoir besoin de disenvaser.

Trois mares vont être aménagées, qui devraient faire entre 150 et 500 m². **« Elles auront de nouveaux pour amphibiens et insectes. On devrait donc voir revenir des oiseaux »**, souligne Simon Lorand. **« On pourra toujours faire le tour comme actuellement »**, précise le maire. Il y aura des passerelles en bois, un ponton d'observation, et sur le pourtour, des bancs, tables… La partie boisée en zone humide ne devrait quasiment pas changer, **« avec juste quelques aménagements pour donner à voir »**, ajoute Jacky Chauvin, premier adjoint.

Lors des débats, Didier Christin, le président de l'Asac (Asso de sauvegarde environnementale de Célac), a remis sur le tapis la disparition de l'étang qui, à ses yeux, **« n'était pas indiscutable. On aurait pu garder une bonne part de l'étang. Nous allons refaire une proposition et j'espère que cette fois vous la regarderez »**, lance-t-il au maire. Il aurait voulu un panneau pris de l'étang pour exprimer le point de vue de son asso, ce qu'a été refusé. **« C'est anti-démocratique. »** **« Je n'ai pas de leçon de démocratie à recevoir alors que vous avez survolé la zone avec un drone sans autorisation »**, rétorque Boris Lemaire. Et d'expliquer que des études ont été menées, qu'une enquête publique s'est tenue, qu'avec les services de l'État (DDTM, Dreal), le Département, l'Agence de l'eau, Eaux et Vilaine… **« Il y a eu consensus technique et scientifique ».**



Dans la partie aquatique, le Tohon et des zones humides, des pontons seront aménagés.

(Photo : Ouest-France)

Pas de pompe géante pour cette vidange dite « gravitaire », à l'étang de Célac. Il a suffi d'enlever peu à peu le système de planches qui maintenait le niveau d'eau artificiellement au niveau du barrage du lavoir de la route.

« On l'a fait lentement pour éviter qu'il y ait trop de départs de vase d'un coup, avec des capteurs de turbidité en aval », commente Simon Lorand, chargé de missions Eaux et Vilaine.

20 000 m³

L'opération a commencé le 30 août, en retard à cause de la météo (pluvieuse). **« À ce moment-là, la partie amont était déjà hors d'eau. »** Rien qu'avec l'étang qui s'est vidé, environ 20 000 m³ d'eau sont partis en aval. **« Ils ont atteint Pen-Mur à Mustéac puis la mer à l'étier de Billiers. »** Les Mustéacois ne se sont pas pour autant réveillés avec un étang qui déborde. **« Comme la vidange a été lente, ça a été imperceptible. »**

À Célac, **« la rivière va recréer son lit. Il sera bien sûr plus large que maintenant (3 - 4 m sans doute), avec les crues d'hiver qui sont arrivées. La végétation de la zone humide va revenir très vite, et il y aura des grenouilles et des libellules »**, annonce Simon Lorand.

« Ça fait bizarre »

De quoi rassurer les passants qui trouvent que le paysage actuel est plutôt désolant puisque certes le Tohon serpente dans le vasau, mais sur à peine 1 m de large… et parmi une grande étendue vide. **« Je ne suis pas passéiste et suis plutôt écolo mais là, je suis sceptique. Je préférais la vue d'avant avec l'étang et les cygnes,** trouve Claudie, en promenade avec son chien. **Je me demande encore s'il n'y aurait pas eu une autre solution ? » « Ça fait bizarre de voir l'étang comme ça, à sec. En huit jours, tout a changé,** notent Yves et Marie-France. **On espère que ça a été bien étudié. Après tout, au départ, c'était quand même une rivière ici, et on peu plus en aval. Il est magnifique le Tohon… »**

Les citoyens appelés à voter parmi trois scenarii d'aménagement

Sur le projet autour de l'étang de Célac, sur quoi vont pouvoir voter les Questembertois du 14 au 24 octobre ? Sur le statu quo où sont actuellement les camping-cars. Cette consultation intervient après plusieurs réunions publiques, des ateliers ouverts à la population et une balade participative. Dans les trois scenarii dessinés par le cabinet AGPU, il y aurait dans tous les cas six à huit tables de pique-nique, trois à quatre barbecues, des jeux pour enfants, une aire de basket, et une aire de service vélo tourisme puisque cette activité se développe.

225 000 € à 530 000 €

Pour le reste, le premier scénario ne révolutionne pas les choses et coûte moins cher, environ 225 000 €. Il garde l'aire camping-cars sur sept places bitumées. Dans cette version, on plante quinze arbres, 400 m² de massifs, et on engazonne 1 500 m².

La deuxième option, estimée à 358 000 €, passe l'espace camping-cars de sept à quinze places. **« Elle inclut aussi une place dépose-minute et une zone de retournement au bout »**, détaille Antonio Alamou, d'AGPU. Le projet prévoit un abri couvert (carbet) de 50 m² pour que familles, copains ou randonneurs se retrouvent à l'abri ou viennent pique-niquer. **« Le site étant sur deux circuits de rando, la boucle de Saint-Éloi et celle des Popinettes,** rappelle Boris Lemaire. **Cela pourrait aussi répondre aux attentes de ceux qui n'ont pas de jardin ».** Sont programmés trente arbres, 600 m² de massifs, et 1 500 m² d'engazonnement.

Le troisième choix, **« plus ambitieux »**, est chiffré à environ 530 000 €. En plus du carpert et de la zone de retournement, il y aurait une aire de jeux pour enfants **« plus qualitative, la création d'une zone de fitness, et un théâtre de verdure »**, souligne Jacky Chauvin. Les camping-cars reviendront à dix sur une aire délimitée au profit de places de deux places parking (dont une PMR). Ce scénario, c'est aussi 30 arbres, 700 m² de massifs, 1 950 m² de gazon.

Cent personnes à la réunion

Alors qu'une centaine de personnes ont fait le déplacement, la réunion de jeudi 3 octobre s'est terminée par environ une heure de questions-réponses. Et dès le lendemain, la version limée a déjà posé un million de vues. Certains s'interrogent sur le choix des panneaux en bois, d'autres sur les financements associés. **« Pourquoi des places de parking que dans le scénario 3 ? »** demande quelqu'un. **« Car c'est ce qui demande le plus d'investissements »**, précise Boris Lemaire.

« Pourra-t-on passer sous le pont sous la route ? » L'ouvrage bétonné crée du virage sans coup d'œil. **« Mais on ne pourra pas traverser en dessous »**, répond Eaux et Vilaine. **« Il y a des années,** répondit Paul Pelicaut, ancien maire, **les pêcheurs disaient qu'il y avait un tunnel trop long pour la remontée des poissons sous la route ».**

« La roue déplacement le canoë-kayak », remarque un autre. **« Ce n'est pas un problème, on peut la déplacer »**, répond Simon Lorand, chargé de mission Eaux et Vilaine.

Un défenseur des camping-caristes déplore qu'on puisse envisager de diminuer le nombre de places. **« Aire services n'a même pas été consulté, c'est déplorable ! » « C'est une entreprise privée sur un domaine public, on est encore un peu chez nous,** reconnaît-il. **Cette zone représente en moyenne 10-12 camping-cars, 15-20 l'été. C'est un choix que les Questembertois vont faire. »**



Le scénario 3 des futurs aménagements près du Tohon, lieu dont les campings-cars.

(Photo : David Vandenbossche)

Lors des échanges, personne n'opte déjà pour tel ou tel scénario mais en écarte. Quelques-uns semblent déjà cocher pour le troisième. **« Il me fait leur compromis »**, trouve Cathy. Les parkings, le carport et les jeux semblent aussi plaire à Catherine et Alain. **« On va voter en tout cas ! »**

Ce qui permettra au conseil municipal de trancher, décision décembre, pour enclencher les travaux au printemps.

Le vote

Ouvert de 14 au 24 octobre, le vote se fera en ligne sur consultation.mairie-questembert.bzh, par correspondance ou en mairie. Qui peut voter ? Les majeurs, habitant Questembert, inscrits sur les listes électorales, ou ayant un justificatif de domicile.

Regarder la galerie photos sur www.ouest-france.fr/questembert